

L'extraction des ardoises en suivant le fil historique



par E. Goemaere, C. Mullard, et X. Devleeshouwer.

Service géologique de Belgique – Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique,
Rue Jenner 13 – 1000 Bruxelles.
E-mail : eric.goemaere@sciencesnaturelles.be - Tél. : 02/78.87.622.

Introduction

« Quel potache ardennais, découvrant le célèbre sonnet de du Bellay, n'a pas répété avec une secrète satisfaction : Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine. » ! (Monin, 1983).

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme celui-là qui conquiert la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge !
Quand reverrai-je, hélas, de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison
Qui m'est une province, et beaucoup davantage ?
Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux
Que des palais romains le front audacieux,
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine,
Plus mon Loire gaulois que le Tibre latin,
Plus mon petit Liré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la douceur angevine

Les Regrets, sonnet XXXI, Joachim du Bellay (~1522-1560).
Angers était une ville renommée pour son industrie ardoisière.

« N'en déplaise à ceux qui balayent le passé, se fichent du présent, pour ne regarder que l'avenir ! Une région ne vaut que ce que valent ses traditions. Elles sont un peu l'âme qui enchaîne l'homme à sa terre, le ciment qui lie le citoyen de demain à celui de l'autrefois » : Marcel Leroy, auteur des « Chatons brûlés » et apprenti-fendeur aux ardoisières d'Herbeumont à l'âge de 14 ans en 1925.

Par leurs remarquables synthèses historiques, Graulich (1987) et Voisin (1987) constituent les principales références bibliographiques pour la rédaction de ce chapitre. Cette partie historique emprunte et compile des données extraites de diverses publications reproduisant tant des documents originaux, des témoignages et données statistiques, des données géologiques, que des articles de synthèse, parfois écrits longtemps après les faits. Qu'il nous soit permis de remercier ici tous les chercheurs en histoire pour la qualité de leurs travaux et la mise à disposition des fruits de leur recherche à travers la revue Glain et Salm Haute Ardenne.

Les figures 1a et 1b rassemblent l'ensemble des informations historiques directement ou indirectement liées à l'exploitation ardoisière à Vielsalm.

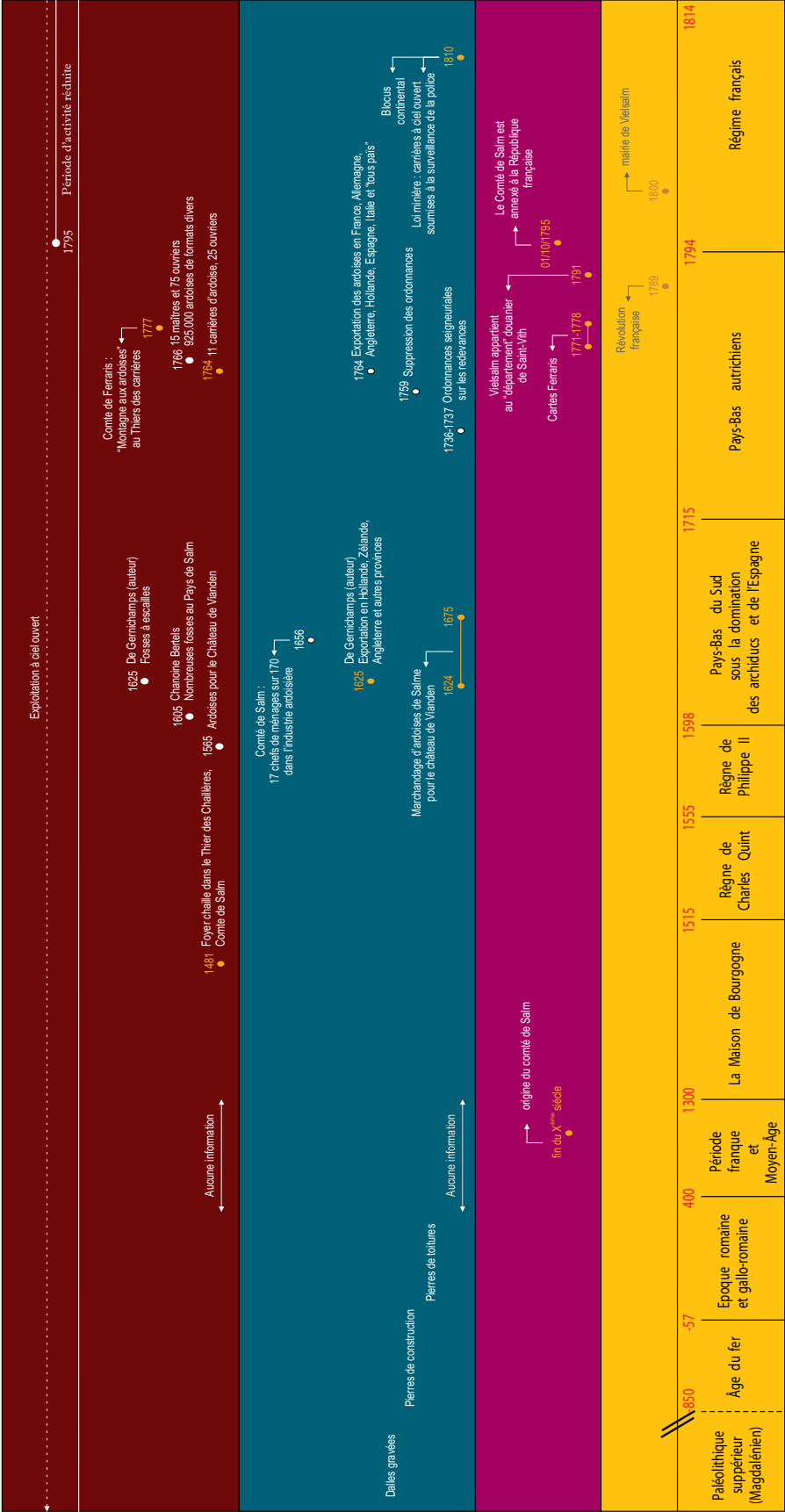


figure 1a : Synopsis des données historiques relatives à l'exploitation ardoisière principalement en Terre de Salm.
De la Préhistoire au Régime français.

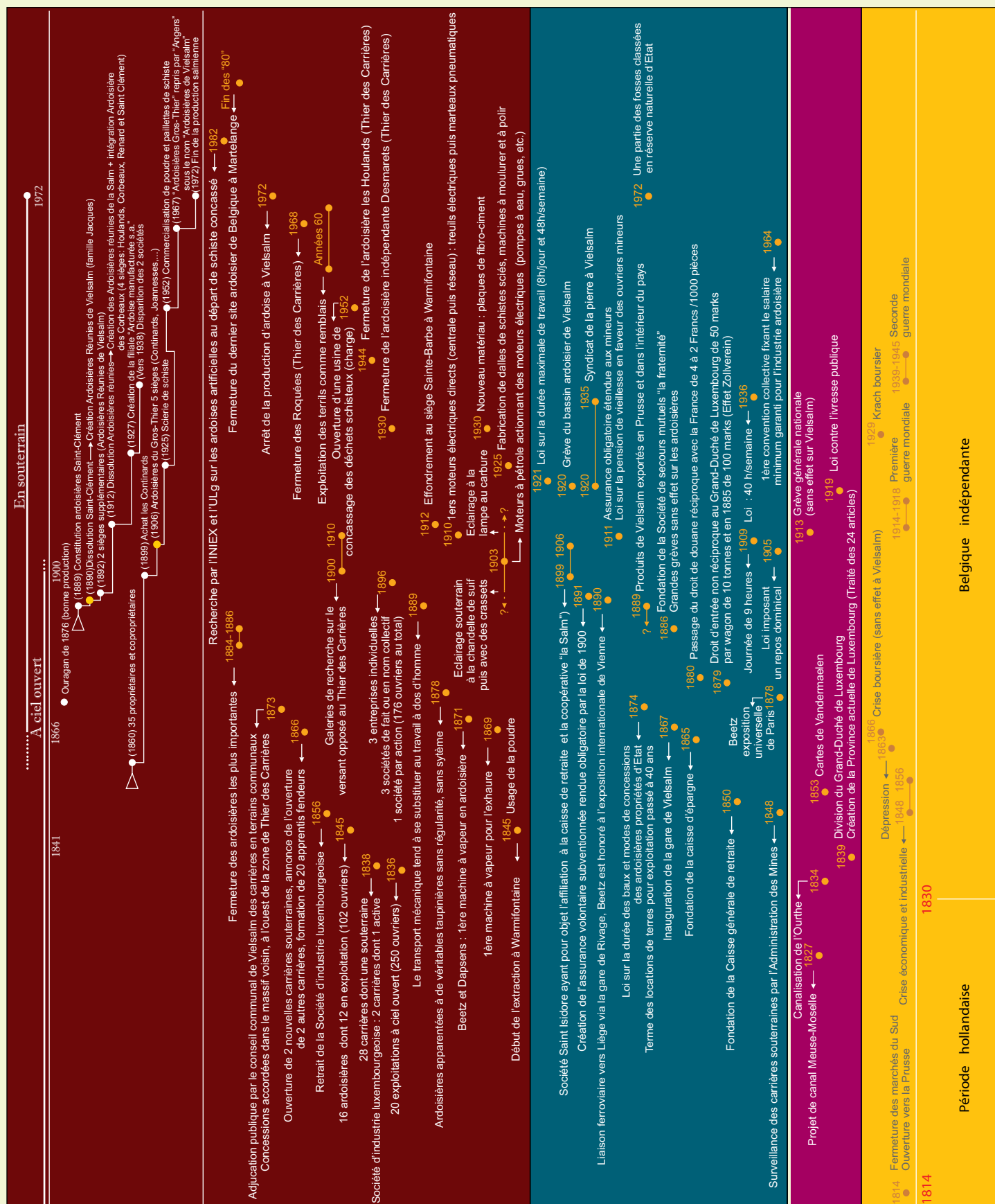


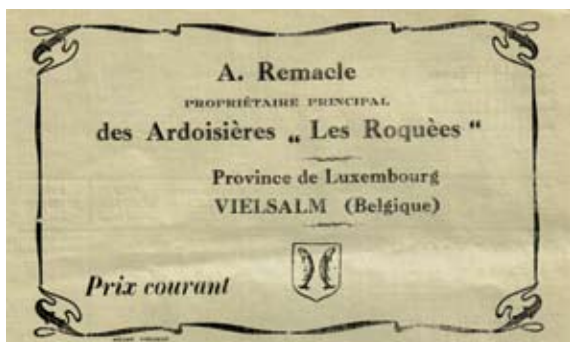
figure 1b : Synopsis des données historiques relatives à l'exploitation ardoisière principalement en Terre de Salm.

De la période hollandaise à la Belgique contemporaine.

Des origines au 17^{ème} siècle

L'utilisation de schistes et de phyllades remonte loin dans l'histoire et vraisemblablement à la Préhistoire. Au Magdalénien (-17 000 à -10 000 ans) certaines plaques gravées portent des représentations animales. De tels sites existent notamment en Allemagne, en France (Monthermé) et en Belgique (Trou de Chaleux à Hulsonniaux). Le matériau était probablement d'origine locale.

A Vielsalm, le sommet du « Thier des Carrières » (refuge du Gros Thier à Salmchâteau, daté de l'âge du fer) est entouré d'une enceinte constituée d'une levée de pierres sèches en schiste surplombant un fossé. Ce matériau a été prélevé in situ (Remacle, 1957 et Cahen-Dellaye, 1976).



Recto de la liste de prix du producteur-ardoisier A. Remacle.

Document non daté. Archives du Musée du Coticule

Voisin (1987), citant Comhaire (1901), relève plusieurs occurrences d'utilisations d'ardoises dans nos contrées à l'époque romaine et gallo-romaine. Essentiellement trouvées comme dallages, elles semblent avoir été recyclées et auraient été destinées primitivement à la toiture, rendant compte ainsi de perforations anthropiques. Le cimetière belgo-romain à Bihain recèle 10 tombes aux parois formées de lourdes plaques d'ardoise (Renard, 1906 cité par Graulich, 1987). L'ampleur et la localisation des sites d'extraction restent inconnues.

Après l'effondrement des défenses romaines aux 4^{ème} et 5^{ème} siècles de notre ère et les invasions barbares, plus rien n'alimente la chronique ardoisière ardennaise

jusqu'au 12^{ème} siècle. Mais il est raisonnable de penser qu'une activité extractive locale limitée aux besoins immédiats persistait.

Avant le 12^{ème} siècle, les toits étaient couverts de plaquettes de bois, de chaume ou de feuilles de plomb. Le chaume était par ailleurs encore fort utilisé au 15^{ème} siècle (Bovy, 1981). Poncelet (repris par Bovy, op.cit.) cite un extrait de la Chronique de l'abbaye de Saint-Trond : « **En 1156, le feu dévora une grande partie du monastère de St-Trond dont les toits étaient recouverts en partie de plomb, de bois et de paille. L'année suivante, l'abbé Wiric et les moines entreprirent la reconstruction de leur maison. L'aile joignant au chœur et à tour fut recouverte d'une matière nouvelle et inusitée en nos pays jusqu'à cette époque, excellente contre la combustion à savoir de pierres coupées en lames minces** ». Les ardoises proviendraient de Fumay.

Les ardoisières situées en bordure de Meuse française ont transporté leurs ardoises sur le fleuve et cela de manière avérée au moins depuis le 12^{ème} siècle. De Monthermé, Fumay jusqu'aux embouchures néerlandaises, de multiples taxes de passage étaient à payer. « Les établissements religieux de Wallonie, de Flandre et des régions rhénanes vont alors constituer pendant plusieurs siècles la grosse clientèle des producteurs et transporteurs d'ardoises. De péage en péage, les nefes chargés d' « escailles » étaient acheminées à la voile, à la perche ou au pas des haleurs accordé au courant, vers les abbayes, les châteaux, les demeures bourgeoises auxquelles elles vont apporter un matériau de choix, résistant aux intempéries et ininflammable ». ... « Au 18^{ème} siècle les naques (les plus grandes embarcations) pouvaient contenir jusqu'à 80 000 ardoises (Voisin, 1989). Au point de péages, les ardoises transportées se chiffraient en millions au cours des 15 et 16^{ème} siècles, sauf pendant les périodes de guerres faisant alors brutalement baisser le trafic.

Dès la fin du Moyen-Age, l'exploitation ardoisière a été relancée suite à des nouveaux besoins créés par la multiplication des édifices religieux. Deux ordres monastiques (Cisterciens et Prémontrés) jouent un rôle

extrêmement important. Ils construisent des bâtiments conventuels avec de vastes dépendances, devenues nécessaires pour répondre à leur volonté d'autarcie économique. Les ordres religieux se sont constitués un domaine ardoisier important. En plus de leurs stricts besoins en matériau, on suppose qu'ils ont pu exercer un commerce profitable. L'ardoise y était extraite dans de petites fosses à ciel ouvert. Les historiens n'ont jusqu'ici trouvé aucune donnée pour la région de Vielsalm. Les traces d'anciennes exploitations sont inexistantes. En effet, ces premières fosses auraient pu être comblées par les déchets des exploitations postérieures. A l'opposé, Fanchamps (1972, cité par Graulich, 1987) estime que l'emploi des ardoises en toiture serait tombé en désuétude pendant cette longue période.

Les plus anciennes ardoisières belges pourraient être celles du bassin d'Herbeumont. Les moines d'Orval, installés à Conques, en bordure de la forêt d'Herbeumont ont reçu confirmation de la propriété de leur ardoisière en 1269 par Jean, seigneur d'Orgeo. Cette donation a été renouvelée en 1306. Les moines garderont leur ardoisière jusqu'à la révolution (Dufour, 1998).

La première source documentaire (Record sur les devoirs et les droits des sujets du comte de Salm) concernant Vielsalm date de 1481 (fin du Moyen-Age) où il est fait état d'une autorisation de « *foyer chaille* » dans le « *Thier des Chaillères* » octroyée par le Comte de Salm à ses sujets : « *Tiercement ont recordé que les susdits masuiers peullent foyer chaille ou faire foyer dedans le thier des chaillères pour couvrir leurs maisons et agemens dedans la dite comté sans paier cens ne rente, par condition telle qu'ils n'approcheront point fosses des ouvriers qui payent cens et rente à notre dit Comte et Seigneur* » (in Graulich, 1987). Le record est un enregistrement par écrit d'une coutume souvent bien antérieure. L'exploitation des carrières est un privilège de l'autorité seigneuriale. Un autre document comptable, daté de 1565 provenant du château de Vianden (Grand-Duché de Luxembourg, 60 km au sud de Vielsalm), fait état de la transaction de pierres de Salm pour couvrir les toits « *Sallemer deicksteynnenn* » (Graulich, op.cit.). Des documents

postérieurs (1624 à 1675) rapportent le marchandage « d'ardoises de Salme » pour la réfection des toitures du château (80 500 ardoises entre 1624 et 1647). En 1605, le chanoine Bertels mentionne dans l'Histoire du Luxembourg, l'existence de nombreuses fosses au Pays de Salm. Il y vante l'excellence des produits qui sont exportés au loin et procurent de grands profits.

L'exploitation ardoisière donnait lieu à une rente à verser au seigneur du Comté de Salm, propriétaire du fonds, consistant en 2 livres d'épices : 1 livre de poivre et 1 livre de gingembre, dues à la Saint Etienne. Benoît (2002a) rapporte un fragment de texte du 16^{ème} siècle : « ... *Cy après s'ensuivent les soyeurs aux pierres semantes et aussy les soyeurs aux escailles, lesquels doivent par an ce que cy après s'ensuit, c'est de scavoir chacun des dits ouvriers au jour delle feste saint Johan Baptiste (...) deux livres d'espèces moitié gengembre et moitié poivre, lesquelles espèces, ils sont tenus de paier au jour saint Estienne lendemain de Noël, et ce doivent, il tous les ans jour dessus dit, encore avec ce doit chacun scailteur par an ung cent d'escailles quarrées et chacun soyeur aux pierres Xii blanches pierres de rasoir. Tout premier : Johan du Rivaige, Lambert le Loe, Henry Hubar, Thomas del Basseville, Lienard del dite ville, Johan Marriet ...* ». Après 1620, la rente a été convertie en argent et taxée à 2 florins 12 sols pour chaque ouvrier. Sa perception a été réclamée jusqu'au cours d'une partie du 18^{ème} siècle.

de Gernichamps (1625, rapporté par Fraipont, 1911) écrit ceci : « *D'avantage ce territoire a ce bonheur qu'il produit des pierres de moulin, et a mesme des carrières à tirer des pierres propres à tout usage de massonerie. On y voire en une montagne pas fort distante du chasteau se voyent plusieurs fosses d'où l'on tire des escailles très propres pour les couvertures des édifices, lesquelles en ce sont admirables, qu'elles se peuvent fendre si menuement et délicatement qu'on les peut quelque peu fleschir avant qu'elles se viennent à rompre estantes aucune d'une couleur perse, d'autre verdee. L'usage et le soleil les endurcissent tellement, que ne cédantes pas au fer, les cloue avec lesquels on les attache se trouvent consommez et mangez par la rouille,*

icelles demeurant entières, et voilà pourquoi on en fait grand cas, les menant par navigation jusqu'en Hollande, Zélande, Angleterre et autres provinces, ce qui cause grand proufit aux habitateurs de ce lieu. D'où vient que par fois sont à voir des ouvriers s'employans alentour de cet ouvrage à nombre de septante et davantage : lesquels vivent souls des loix et statuts particuliers tels, que si quelque difficulté ou doute entre eux survient, ilz ont recours à iceux, ce qui cause qu'ils sont toujours très concordes et unanimes. Mais à cause que leur vacation est fort pénible et laborieuse, ilz se recréent quelquefois par boisson et d'autant qu'en taillant et fendant les Roches il peut arriver que quelque lourde pièce de quelque Rocher tombant dans les fosses et concavitez, vient à mettre tout en dégast par prévoyance et indices

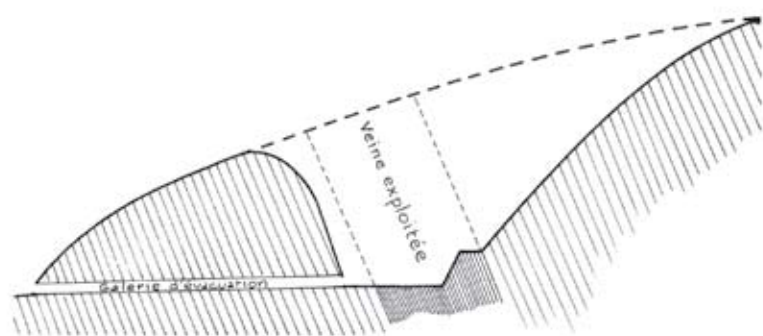


Figure 2 : Coupe schématique d'une ardoisière à ciel ouvert dans la région de Vielsalm, d'après Voisin (1987).

que le naturel des Rochers leur a par expérience enseigné ilz eschappent facilement semblables périls, de façon qu'iceux bien rarement se trouvent accablés ny endommagés aucunement : de mesmes pierres se font des tablettes très commodées à recevoir la croye, petites et grandes, portatifues et autres lesquelles on apporte communément ès régions étrangères ».

Le recensement de 1656 dans le Comté de Salm fait état de 17 chefs de ménage (sur 170) employés

dans l'industrie ardoisière. Le remplacement des toits de paille par une couverture d'ardoises ou de tuiles se fait progressivement. Le 3 juillet 1657, un mandement interdit les toits de paille, pour des raisons d'incendie (Bovy, 1981).

Primitivement, l'exploitation des ardoisières de Vielsalm, s'est faite à ciel ouvert. L'attaque des bancs ardoisiers fortement redressés (pendage de 55 à 60°) se faisait à flanc de coteau. Cela permettait d'atteindre facilement une profondeur suffisante dans la veine et d'évacuer par une tranchée ou une galerie inclinée, les eaux et les produits de la carrière. Le lieu d'extraction était alors appelé fosse à ciel ouvert (fosse à djoûr) (figure 2).

Le 18^{ème} siècle

Le notaire G. Honvelez (Benoît, 2002a) dresse en 1735 la liste des 71 ouvriers aux ardoises pour la rente de Saint Etienne et cite le nom des 20 fosses suivantes : Fosse au bois, Fosse Burton, Fosse Christophe, Fosse Pierre Cuvelier, Fosse Gomé, Fosse Dochamp, Fosse Maron, Fosse Didrich, Fosse Tutar, Fosse Colette, Fosse Jacob, Fosse Cahay, Fosse Jean

Gérard, Fosse Empereur, Fosse Jean Mathy, Fosse Rulmont, Fosse Diguët, Fosse Roualle, Fosse Goffinet et la Fosse du Thier du Mont. Sur certains documents anciens figurent des noms de fosses et d'ouvriers. Malheureusement les plans associés localisant ces différentes fosses manquent et ne permettent pas (encore) de dresser l'évolution spatio-temporelle exacte des fosses.

Les ordonnances seigneuriales (Charles-Antoine, Comte de Salm) de 1736 et 1738 rappellent que les redevances issues de l'exploitation des ardoises sont purement personnelles (l'exploitant verse une rente pour chacun des ouvriers mis au travail). Elles n'aliènent en rien la propriété du fonds qui reste la jouissance exclusive du seigneur. Il est interdit d'ouvrir de nouvelles carrières dans le comté ni d'exploiter sans la permission du comte une carrière abandonnée, dont la rente n'a plus été payée depuis 3 ans (Remacle, 1954, rapporté par Graulich, 1987 et Benoît, 2002a). Ces usages sont en outre réservés aux seuls sujets du comte. Le droit est égal pour tous d'exploiter moyennant paiement d'une rente. L'ordonnance de 1738 confirme et ajoute que seuls les sujets naturels, résidant dans le comté peuvent travailler dans les carrières. Les expatriés en sont exclus. Les droits des habitants-exploitants sont néanmoins très forts, puisqu'ils peuvent « disposer des carrières selon leur volonté, soit par vente, donation, hypothèque, testament, sans que le comte ne puisse s'y opposer ou en disposer en faveur d'un autre que les héritiers ab intestat du dernier occupant. Les carrières occupées sont de même nature que les autres biens allodiaux, tant et si longtemps qu'on paye la rente au comte » et « Afin d'être déchargé du paiement de la rente, l'ouvrier doit faire une renonciation à la carrière en mains de l'officier. Tant que cette renonciation n'a pas été faite, l'ouvrier est tenu de payer la rente » (Benoît, 2002a). Si ces ordonnances sont destinées à réprimer les abus, elles empêchent tout développement de cette industrie. Ces ordonnances sont supprimées en 1759 et le fonds devient l'objet de transactions répondant ainsi tardivement aux nécessités de la vie économique.

Vers la moitié du 18^{ème} siècle, la rente s'élevait à 10 escalins par an. Durant cette époque, la propriété des carrières d'ardoises passa progressivement dans les mains de certains particuliers. L'exploitation devient ainsi le privilège de quelques propriétaires de fosses, manants du Comté de Salm, et non plus un droit entre tous (Remacle, 1968, cité par Benoît, 2002a).

Le droit seigneurial a créé un état de fait. Sa survivance engendre une abondance de petites exploitations individuelles, proches dans l'espace et morcelant le territoire. Cette caractéristique se retrouve dans l'extraction du coticule et conditionne le futur des exploitations aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles (Graulich, 1987).

En 1764, le rapport systématique du Conseil des Finances fait état de 11 carrières d'ardoises créées « **...depuis fort longtemps** » sans mention des propriétaires ou des exploitants. « **...Vingt-cinq ouvriers y sont continuellement employés et gagnent 12 à 14 sous en toutes saisons** ». Les ardoises y sont écoulées « **en France, Allemagne, Angleterre, Hollande, Espagne, Italie et en tous pays** ». En 1766, le même Conseil des Finances dénombre 15 maîtres et 75 ouvriers. Les ardoisières produisent environ 925 000 ardoises de divers formats (Graulich, op.cit.).

La carte de Cabinet des Pays-Bas, dite « carte de Ferraris » comporte 275 planches de grande taille, accompagnées de commentaires sur le territoire représenté. Elle fut levée de 1770 à 1778 à l'initiative de Joseph Jean François comte de Ferraris (1726-1814), général de l'artillerie autrichienne, directeur de l'Ecole de Mathématique du Corps d'Artillerie des Pays-Bas. Un manuscrit original de la carte de Cabinet est conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (Beyaert et al., 2006). Il s'agit de la première carte topographique générale de nos contrées, alors sous l'autorité des Habsbourgs d'Autriche (Impératrice Marie-Thérèse qui règne à Vienne de 1740 à 1780 et empereur Joseph II), mais également d'autres princes et seigneurs. Cette carte avait une vocation exclusivement militaire. Elle devait servir à l'état-major autrichien pour la préparation de futures campagnes militaires et la défense des territoires habsbourgeois. Malgré ses imprécisions, cette carte fournit un grand nombre de renseignements sur la réalité paysagère, urbanistique, politique et économique de nos contrées à la fin du 18^{ème} siècle. Le relief, le réseau hydrographique, l'affectation du sol, l'organisation des villages, les frontières politiques, les infrastructures

économiques (moulins, canaux, ...), les bâtiments importants (châteaux, abbayes, églises, chapelles, ...) et les voiries sont représentés sur cette carte. Les planches relatives à la région de Vielsalm indiquent la « montagne aux ardoises » sur le site du Thier des Carrières sans faire mention de l'activité extractive dans le texte accompagnant les planches. En face de Bas Château, la carte indique « Carrière d'Ardoise ». Ces

cartes localisent deux groupes de carrières au sud d'Ottre (carrières d'arkose), des carrières de pierres à aiguiser et des carrières d'ardoises, respectivement sur les versants ouest (Bonalfa) et est de la vallée du Glain entre Bas Château et Vielsalm, ainsi que la « montagne Les Fosses » à l'ouest de Salmchâteau (figure 3).



Figure 3 : Assemblage de 2 extraits des cartes de Ferraris (Vielsalm et Bovigny) mettant en évidence les « Montagnes aux Ardoises », la « Montagne Les Fosses », ainsi que les carrières d'ardoises de Bas Château et celles de coticule sur le versant du Bois du Banalfaz. On notera le changement dans l'écriture du lieu.
Copyright, Bibliothèque Royale de Belgique, Section Cartes et Plans.

A la veille de la Révolution française le bassin salmien occupe une centaine d'ouvriers (80 en 1759), répartis dans de nombreuses carrières. Dès 1792, les premières répercussions révolutionnaires se feront sentir dans la région de Vielsalm. Remacle constate l'appropriation privée de fosses ardoisières. Elle ne fera qu'aller croissant, minant l'ancien usage : **« L'exploitation des carrières deviendra désormais le privilège de quelques propriétaires du fonds, et non plus un droit égal pour tous »** sous-entendu : tel qu'il existait sous le régime seigneurial. En 1795, la Convention rattache la Belgique à la République française ayant pour conséquences la suppression des autorités existantes, l'abolition des derniers privilèges nobles et ecclésiastiques ainsi que de certaines taxes spécifiques remplacées par de nouveaux impôts. Pour le « canton » de Vielsalm commence une longue série de bouleversements et l'activité se réduit. L'extraction de l'ardoise n'est plus effectuée que par un petit nombre d'ouvriers et l'exportation y est nulle (Voisin, 1987).

Le 19^{ème} siècle

Le congrès de Vienne de 1815 décide que l'ancien Duché de Luxembourg serait élevé au rang de Grand-Duché et jouirait d'une autonomie réelle. Le roi Guillaume I^{er} l'annexe purement et simplement aux Pays-Bas (Dufour, 1998).

La reprise économique de 1815 et 1820 paraît très modeste à Vielsalm. Les moyens techniques et financiers sont faibles. Ils ne permettent que de fournir des ardoises épaisses aux environs immédiats (Voisin, 1987). De par l'importance de ses activités, du nombre d'ouvriers employés et de la longueur de son histoire, l'industrie ardoisière des bassins de Vielsalm, de Martelange, de Herbeumont et de Grupont est la principale industrie extractive de la province du Luxembourg au 19^{ème} siècle. Cauchy et al. (1841), membres de la commission sur les matériaux indigènes, concluent leur étude : **« 2°... La plupart des ardoises exploitées dans la province de Luxembourg, auxquelles il faut ajouter celles d'Oignies (Province de Namur), peuvent rivaliser, pour la bonté et pour la beauté, avec celles de Fumay »**

et **« 3° ... donner la préférence, pour les monuments publics et pour les constructions qui doivent avoir une longue existence, à ceux qui ont fait leurs preuves, nous pouvons dès à présent, recommander les ardoises bien choisies d'Herbeumont, de la Géripont et de Viel-Salm ».**

Au cours de ce siècle, l'évolution de la production ardoisière de la province fut lente. En 1840, 480 ouvriers produisaient 17 millions d'ardoises. De 1841 à 1850, l'exportation moyenne des ardoisières de la Province du Luxembourg était de 4,9 millions de pièces. En 1845, on dénombre 42 petites exploitations pour l'ensemble de la province. Dès 1845, la situation se tasse quelque peu jusqu'aux événements de 1848 (crise économique et industrielle). On assiste alors à une régression de la production, à la diminution de la main-d'œuvre occupée et à la baisse des salaires. Le chiffre le plus bas de la production se situe en 1848 avec 12 millions de pièces produites, tandis que le nombre d'ouvriers le plus faible est atteint en 1849 avec 409 personnes. Cette période de misère durera jusqu'en 1856, toujours alimentée par la forte concurrence de la production d'ardoises de Fumay, l'absence de voies de transport, le prix de revient trop élevé, les droits de douanes et la loi sur les concessions.

De 1851 à 1860, le nombre d'employés dans les ardoisières était de 510 en moyenne avec la fabrication de 22,5 millions d'ardoises en 1860. Après une période de reprise, une nouvelle dépression se fait sentir dès 1863 : la production redescend de nouveau à 21 millions de pièces en 1866. Après cela, la production enregistre une hausse continue avec 41 millions de pièces produites en 1873 et 1876 (1108 ouvriers). Entre 1871 et 1887, l'exportation (en ce compris, des produits d'origine étrangère) s'effectuait vers la Prusse, le Grand-Duché de Luxembourg, les Pays-Bas, la France surtout puis de manière moindre vers la Saxe, la Suède, la Norvège, la Russie, le Danemark, l'Italie, la Suisse, l'Angleterre, les villes hanséatiques et l'Autriche. Pour la même période, le pays était aussi un importateur d'ardoises, majoritairement au départ de la France (27 à 50 millions d'ardoises représentant plus de 95 % des importations), mais aussi des Pays-Bas - probablement

une importation en cascade -, du Grand-Duché de Luxembourg, d'Angleterre et de Prusse. En 1877, l'année où la production a atteint son apogée, le nombre de sièges d'extraction exploités était de 51 à ciel ouvert et de 116 souterrains. Au-delà, la production n'a cessé de décroître pour toute la province et en 1879-1880, 923 ouvriers en fournissaient 33 millions. Le nombre de sites a diminué jusqu'en 1889, à cause de la concurrence des ardoises de Fumay sur les marchés belges et sur les marchés voisins, ainsi que du tarif prohibitif édicté par l'Allemagne. Ceci diminue considérablement la prospérité de nos ardoisières et leur font subir une crise que l'amélioration des moyens de transport peut seule aider à traverser (Hanus, 1889). Les produits salmiens se placent surtout en Prusse et dans l'intérieur du pays. Le prix moyen des ardoises, de 11 francs le mille en 1840, passera à 12 francs dès 1850, 18 francs en 1865, 25,20 francs en 1870 et 27,35 francs en 1879 avec un maximum de 39,25 francs en 1877 (Michel, 1954). En 1887, Vielsalm, 3^{ème} ville de la province après Arlon et Marche, compte 3272 habitants.

Le développement de l'activité ardoisière en province du Luxembourg au 19^{ème} siècle a été freiné par une série d'obstacles. Le problème des transports est certainement le plus important. L'ardoise est un produit lourd (et fragile) et représente de gros volumes à transporter. Cette charge augmente considérablement le prix de revient et défavorise les ardoises luxembourgeoises sur le marché intérieur. Les ardoises de Fumay bénéficient d'un transport sur la Meuse. Bien que Martelange soit située à proximité de l'axe routier Luxembourg-Namur, la distance est cependant trop grande avec les lieux de commercialisation. Herbeumont est desservie par de mauvaises routes, seulement utilisables durant 6 mois de l'année.

Vielsalm souffre de l'isolement géographique et ne peut conquérir le marché liégeois.

Inaugurée en 1867, la gare de Vielsalm ne verra sa liaison vers Liège, via la gare de Rivage, réalisée qu'en 1890. Les ardoisières du Thier des Carrières se trouvent à 1 km de la gare. Le transport se fait par traction chevaline, puis par camion.

L'exploitation des ardoises à Vielsalm est restée très longtemps une extraction de surface et les premières carrières souterraines (*fosse à chorédje*) eurent lieu dès 1868. Dans son rapport de 1877, l'ingénieur des Mines rapporte : « **les ardoisières ressemblent à de véritables taupinières, sans régularité, sans système ; les chantiers d'excavation ne sont accessibles que par des voies tortueuses, malaisées, où l'homme porte à dos des blocs destinés à être débités au jour** ». Le système des concessions a engendré l'impossibilité d'établir des exploitations rentables entraînant le morcellement des terrains. Ce système empêche de travailler dans des conditions économiques rentables par manque de terrains suffisamment étendus. De plus, la durée des contrats de location étant trop courte, l'industriel n'ose plus investir son capital en travaux préparatoires ne permettant plus à l'entreprise de dégager des bénéfices. La loi du 16 mars 1874 sur la durée des baux et des modes de concessions des exploitations ardoisières dans les propriétés d'Etat apportera un changement appréciable. Enfin, la difficulté de trouver de la main d'œuvre qualifiée notamment en périodes prospères, la dureté du métier et l'isolement de Vielsalm, entraînant un retard dans le développement local, sont autant d'éléments négatifs supplémentaires (Michel, 1954).

Les fosses représentées sur la carte de Vandermaelen de 1853 se retrouvent au même endroit sur l'actuelle carte topographique de l'IGN. Hormis l'exploitation des terrils, le travail s'est fait de manière souterraine. Dès lors, la topographie locale a relativement peu changé.

La situation spécifique de Vielsalm au 19^{ème} siècle

L'article 81 de la loi minière du 21 avril 1810 soumet les carrières à ciel ouvert à la simple surveillance de la police. Elle définit la carrière à ciel ouvert comme étant une carrière où l'on travaille sans lumière artificielle. En 1848, la surveillance des carrières souterraines incombe à l'Administration des Mines.

Les Archives de l'Etat à Arlon conservent une demande d'autorisation de concession datant de la période hollandaise et la réponse qui est fournie par l'Administration des Finances :

« De la Députation des états du Grand-Duché de Luxembourg

Excellence et seigneurs,
Les soussignés Henri Desimony, demeurant à Vielsalm, agissant pour et au nom de son frère Clément Joseph Desimony, agent du syndicat et receveur de l'Enregistrement demeurant à Verviers, Province de Liège, et Pierre Joseph Jacques, notaire demeurant à Vielsalm, grand Duché de Luxembourg, ont l'honneur de s'adresser à vos Nobles Puissances, pour **obtenir la concession qui peut être nécessaire pour ouvrir et exploiter une ou plusieurs carrières, pour extraire par galeries souterraines les pierres propres à faire des ardoises, qui peuvent exister dans les terrains dits thier des carrières, une partie du bois dit Bonalfat et le thier du Mont, situés sur la commune de Vielsalm.**

Le thier des carrières, limité à l'est et au midi par un fossé, à l'ouest par l'eau de Glain et au nord par des propriétés particulières appartenant au dit Pierre Joseph Jacques, à Guillaume Joseph Thunus, et à Henri Burnay, ces deux derniers propriétaires à Salmchâteau.

La partie du Bonalfat, sous laquelle la concession est demandée, tient à l'Est, à un chemin, au midi à des propriétés particulières, à l'ouest au terrain dit thier du Mont, et au nord au chemin longeant la côté de Bonalfat, et conduisant au pont des perches : cette moitié appartient pour la moitié au dit Clément Joseph Desimony, pour un quart au dit Pierre Joseph Jacques, et pour l'autre quart à Monsieur Christophe Lamberty, Bourgmestre de Vielsalm.

Le thier du mont est un terrain à bruyères appartenant à la commune de Vielsalm, et il est limité à l'Est par le Bonalfat, à l'ouest par le chemin du château à la Comté et des terres particulières, et à l'ouest et au nord, par le chemin de la Comté à Vielsalm.

Les soussignés s'obligent à se conformer à tout ce qui est prescrit par les lois et règlements sur

la matière, et prient vos nobles seigneuries de leur accorder acte de leur demande. »

Signés : Jacques et Henri De Simony

Vielsalm, District de Bastogne, le 10 janvier 1828.

Réponse de la 3^e Division Finances :

Objet : ardoisières. Demande du sieur Desimony à Vielsalm.
Luxembourg, le 25 janvier 1828.

« A monsieur le Commissaire du District de Bastogne (... rappel du contenu de la demande ...).

Les pierres à ardoises peuvent être exploitées par les propriétaires des terrains sans autorisation spéciale du Gouvernement, en se soumettant aux lois et règlements relatifs aux carrières ; mais les exploitations sur les terrains d'autrui ne peuvent avoir lieu que du consentement des propriétaires qui ont droit à l'indemnité occasionnée pour dégâts et à la valeur d'un tantième des matières extraites, à régler de gré à gré ou à dire d'experts.

Ainsi les sieurs Clément Joseph Desimony et Pierre Joseph Jacques peuvent se livrer à l'exploitation dont s'agit dans le thier des carrières, et dans la partie du bois de Bonalfat avec le consentement des propriétaires sous la surveillance prescrite par le titre 5 de la loi du 21 avril 1810, et quant à ce qui concerne le thier du mont, propriété communale, le consentement demandé doit être délibéré en conseil et approuvé par le dépositaire d'une « mot illisible », cette délibération doit indiquer l'étendue de la superficie souterraine, le montant de l'indemnité et de la redevance affectée à être appuyée à la demande.

Je vous prie de bien vouloir charger le Bourgmestre de Vielsalm de faire part de ces observations au sieur Henry Desimony, ou de réunir le conseil communal dans le cas où l'on demanderait à étendre l'exploitation dans des terrains appartenant à la commune et à nous informer du moment d'ouverture des travaux afin que vous puissiez m'en rendre compte pour fixer l'attention de l'ingénieur des mines sur cette exploitation.

Signé : Le conseiller d'Exc. Gouverneur

En 1834, 11 ardoisières sont exploitées à ciel ouvert et une seule en souterrain par M. Simonis (? = de Simony par Cauchy et al., 1844). En 1836, on dénombre 20 exploitations à ciel ouvert occupant au moins 250 ouvriers. Depuis une centaine d'années, l'exploitation souterraine de l'ardoise était déjà utilisée avec profit dans le bassin de la Meuse française avant d'être pratiquée à Vielsalm. Ce retard peut être partiellement imputable à la disposition des veines ardoisières à flanc de colline dont l'exploitation par des fosses à ciel ouvert était, au départ, plus rentable.

En 1838, 29 exploitants (J.J. & P.J. Arnold, J.N. Boemer, G. & H. Cahay, G. Colson, C. Cuvelier, J.H. Dantine, L. Derochette, J.J. Englebert, J.J. Gengoux, G. Fourgon, J.N. Fraikin, N. Gomez, S.J. & C. Jeunejean, J.B. Lamberty, J.-Maurice & J.-Michel Lebeque, J.M. Lejeune, J.F. Masson, B. Michel, J.B.J. Otte, J.H. Piette, J.H. Rouxhe, F.J. Sepult, G. & G.J. Thunus, G. Winnand) cosignent à Vielsalm un règlement, irrévocable et obligatoire, de durée limitée à 30 ans et définissant des règles très strictes d'usage pour l'exploitation. Ceux-ci voulaient renouveler, pour transmettre à la postérité, l'ancien statut ou règlement en vigueur et en usage dans le pays de Vielsalm. L'article premier prescrit que **« l'ancienne méthode d'exploiter à ciel ouvert restera exclusivement en vigueur »** tandis que l'article deux stipule que **« l'on ne peut pour chaque carrière employer que trois ouvriers pour exploiter la pierre »**. De telles dispositions ne sont pas de nature à induire un développement de l'industrie extractive. Cet usage était sans doute responsable du ralentissement de l'activité des ardoisières au cours du régime français et au début du 19^{ème} siècle (Benoît, 2002b). Il faudra attendre une trentaine d'années pour voir de véritables ardoisières souterraines malgré une tentative en 1843 par un non-signataire du règlement.

« L'exploitation des ardoisières de Vielsalm se fait à ciel ouvert, quoiqu'elle y ait atteint une profondeur que l'on peut bien évaluer à 50 mètres ; mais il devenait trop coûteux d'élever la pierre, les déblais et les eaux, jusqu'au bord de ces immenses excavations, on a pratiqué, dans plusieurs d'entre elles, de grandes galeries qui, partant à peu près du fond des travaux,

percent la montagne, et viennent déboucher sur son flanc. C'est par cette galerie, dans laquelle peuvent circuler les voitures, que s'opèrent le transport des matériaux et l'écoulement des eaux, qu'on élève jusqu'à ce niveau, lorsque cela est nécessaire, soit au moyen de pompes mues à bras d'hommes, soit au moyen d'un seau attaché à l'extrémité d'une longue perche, qui elle-même est fixée à un arbre, auquel un ouvrier imprime un mouvement de bascule. Ce mode d'exploitation ne laisse pas de présenter de grands dangers, à cause des éboulements qui viennent quelquefois, pendant les dégels, encombrer les carrières et nécessiter des travaux de déblai, pendant plusieurs années consécutives. Il est loin aussi d'offrir toute la régularité et l'économie désirables. Ces carrières au nombre de 28, dont 1 seule souterraine, appartiennent, pour la plupart, à des particuliers de Vielsalm et à des compagnies d'ouvriers. La société d'industrie luxembourgeoise en possède, depuis 1838, 2 dont 1 seule est en activité ; elle est en outre intéressée dans 6 autres ; son intervention n'a point produit, il faut bien le reconnaître, l'influence qu'on était en droit d'en attendre, sur la direction des travaux. – La société du Luxembourg se retire en 1849 - A 150 mètres environ au sud de la grande ligne d'ardoisières de Vielsalm, et sur la même colline, mais dans le vallon qui conduit à Salmchâteau, on a ouvert, il y a fort longtemps, une carrière d'où l'on a extrait, dit-on de fort bonnes ardoises. C'est apparemment sur le prolongement de cette seconde bande, mais sur le versant opposé du vallon, que M. de Simony (du Marteau, près de Spa), a essayé d'en ouvrir plusieurs, au sommet, au milieu et au bas de ce versant. La plus importante d'entre celles-ci consiste en une galerie souterraine d'une vingtaine de mètres de longueur, à l'extrémité de laquelle on a commencé un ouvrage ou chambre d'exploitation ; mais après 2 ou 3 ans d'efforts infructueux, on a renoncé à cette entreprise. » (Cauchy et al., 1844). Malheureusement, ces auteurs ne produisent pas de plans et ne citent ni les propriétaires ni les dénominations des concessions.

Dès avant 1846, le mode d'exploitation de surface est décrié et qualifié d'archaïque en comparaison avec les autres ardoisières belges et étrangères. En 1865, sur 86 sites belges, 15 étaient encore à ciel ouvert et

tous étaient situés à Vielsalm !

Le rapport sur la situation des Ardoisières au Grand-Thier de Vielsalm, visitées le 17 avril 1845, par le conducteur des mines Poncelet, à Arlon est préservé dans les Archives de l'Etat à Arlon et renseigne sur les sites exploités (Tableau 1). « *L'hiver long et rigoureux de 1844-1845 et le dégel qui le suivit, ont occasionné ainsi que nous le prévoyions depuis longtemps, des dégâts considérables dans les carrières précitées, lesquels peuvent déjà être évalués à au moins 5000 francs. - Signé : Monsieur Poncelet, à Arlon ; ff d'Ingénieur du 4° District des Mines. »*

En 1845, 16 ardoisières sont recensées dont 12 sont en exploitation et employant 102 ouvriers. C'est aussi le début de l'extraction à Warmifontaine. Cette même année, après de nombreux éboulements dans les fosses à ciel ouvert et les risques encourus par les ouvriers, et à la demande de l'administration des mines qui exerce la surveillance des travaux, on peut lire dans une lettre du Gouverneur au Commissaire d'arrondissement de Bastogne du 20/06/1845 :

Numéro d'ordre	Nom des Carrières	Nombre d'ouvriers		Observations
		à l'intérieur	à l'extérieur	
1	Georges Jacques	4	8	C'est la première à l'Ouest. On y épuise les eaux depuis le commencement d'avril
2	Reux fosse	"	"	Elle continue à rester inactive
3	Tudard	"	"	Remplie d'eau suite à l'éboulement récent de la fosse 4
4	Continard	"	6'	Du grand éboulement, inactivité de fait le 9 avril 1845
5	Joanesse	4	6	L'éboulement qui devait se faire ne l'est qu'en partie. On réexploite depuis.
6	Roquay	5	6	On épuise les eaux depuis le commencement d'avril
7	Demarret	"	"	Elle continue à rester inactive
8	L'espérance	"	"	Elle continue à rester inactive
9	Diguet	3	4	On épuise les eaux depuis la fonte des neiges
10	Corbeau	3	3	On réextrait les pierres, ???, depuis le commencement d'avril
11	Alinard	2	8	Eboulée en avril 1845. Un autre éboulement menace de se faire
12	Renard	4	6	Un petit éboulement au toit, s'y est fait en avril. On réexploite depuis
13	Aux Aleines	4	4	On y a repris l'extraction de la pierre d'ardoise depuis peu
14	Jean Mathy	7	"	On la déblaie depuis la fonte des neiges
15	Aux cochons	10	"	On la déblaie depuis la fonte des neiges
16	Aux Mois	3	"	On la déblaie depuis la fonte des neiges. C'est la dernière à l'Est

Tableau 1 : Tableau des ardoisières, dressé en 1845 par le conducteur des mines Poncelet.

« ... Comme suite à ma lettre du 22 août 1844, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un rapport en date du 26 avril dernier, par lequel Mr le Conducteur des Mines à Arlon présente la situation des ardoisières de Vielsalm.

Veillez, Monsieur le Commissaire faire parvenir cette pièce à l'autorité locale de Vielsalm et appeler son attention particulière sur les faits signalés par Mr Clément et l'inviter à prendre les mesures de prévention que la sûreté publique peut réclamer.

Si l'une ou l'autre des exploitations de Vielsalm présentent des dangers pour la vie des ouvriers l'administration communale ne devrait pas hésiter à interdire immédiatement les travaux.

Il serait peut-être opportun d'engager les exploitants à abandonner l'exploitation à ciel ouvert, et à adopter le système de galeries souterraines. »

En 1846, le géologue A. Dumont recense 11 carrières actives à ciel ouvert et note que la carrière souterraine est fermée ; tandis que le recensement général dénombre 14 manufacturiers employant 88 hommes. En 1849, Poncelet, sous-ingénieur des Mines affirme que les ardoisières de Vielsalm sont les travaux de carrières les plus considérables de la province. En 1853, 12 ardoisières emploient 250 ouvriers. En 1855, il y aurait de nouveau 28 carrières exploitées à Vielsalm (statistiques de l'Administration des Mines, 1835-1855). Force est de constater qu'aujourd'hui, sur le terrain, il n'est pas possible de retrouver les traces d'un si grand nombre. Le nombre d'ouvriers, indicateur de la bonne santé du secteur ardoisier, relève 150 ouvriers en 1859 et de 150 à 250 ouvriers l'année suivante montrant que l'essor de l'industrie ardoisière se poursuit. Dans cette période de croissance, la main d'œuvre vient à manquer. Ce problème est d'autant plus aigu qu'il s'agit d'une main d'œuvre expérimentée qui requiert une longue période de formation, comme c'est le cas pour les fendeurs. Les matériaux pierreux de Vielsalm sont présentés à l'exposition internationale de Londres de 1862 : - quartzo-phyllade zonaire, pyritifère ; - phyllade simple, bleuâtre (ces ardoises,

employées dans les écoles primaires, donnent lieu à un commerce assez important. Elles se vendent sur place à raison de 11, 15 et 19 francs le 100, suivant la quantité. Ces prix sont augmentés pour les ardoises encadrées) ; - phyllade ottrélitifère du banc Dély-Veine, couche de 3 mètres, en cinq lés, produisant les ardoises de première qualité ; - phyllades ottrélitifères de la veine Grosse-Pierre (ce phyllade est exploité pour la fabrication des ardoises grossières, dites « herbains » ; banc de 6 m d'épaisseur) ; - phyllades divers de Vielsalm et Lierneux (carrière de Colanhan) ; - coticule des carrières de Salm-Château ; - quartz avec pyrophyllite, chlorite et chloritoïde verte de Vielsalm, Lierneux et Bihain.

La crise boursière de 1866 n'affecte pas l'industrie ardoisière à Vielsalm. Deux nouvelles carrières exploitées par galeries souterraines sont ouvertes cette année-là. On annonce la mise en exploitation de 2 autres et 20 apprentis fendeurs sont formés.

En 1867 et 1868 ; les exploitants déclarent avoir presque doublé leur production. Les sociétés ardoisières sont des sociétés à faibles capitaux, à consommation d'énergie réduite et où l'investissement et le crédit ne jouent qu'un rôle réduit. Durant cette année, la production est augmentée de 25 % à Vielsalm, alors que la production belge totale d'ardoises est la plus faible pour la décade. Clément (1869) publie son rapport sur la situation, pendant l'année 1868, des établissements soumis à la surveillance des ingénieurs des mines dans la Province du Luxembourg et en particulier de la situation des ardoisières, dont il dit qu'elles présentent assurément le plus d'intérêt (Tableau 2). Il divise les ardoisières en 6 groupes se trouvant aux environs de Herbeumont-Cugnon-Bertrix, de la Géripont, de Laviot, de Martelange, et de Vielsalm et de Neufchâteau.

Années	1° GROUPE		2° GROUPE		3° GROUPE		4° GROUPE	
	Herbeumont		La Géripont		Laviot		Neufchâteau	
	Bertrix		Rochebeau		Rochehaut		Longlier	
	Cugnon		Le paireux		Hour		Warmifontaine	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
	ouvriers	ardoises	ouvriers	ardoises	ouvriers	ardoises	ouvriers	ardoises
1842	334	10.031.000	55	2.215.000	16	530.000	48	1.485.000
1847	386	16.908.000	87	2.859.000	16	596.000		inexploité
1848	266	6.821.000	41	1.733.000	18	598.000	2	49.000
1852	345	13.638.000	25	746.000	36	1.460.000	26	1.012.000
1857	349	15.195.000	7	300.000	45	1.952.000	18	675.000
1862	507	22.088.000	0	inexploité	46	2.242.000	17	610.000
1867	418	15.430.000	0	inexploité	43	1.950.000	120	4.217.000
1868	431	17.386.000	0	inexploité	43	2.000.000	106	3.650.000
Années	5° GROUPE		6° GROUPE		Province de Luxembourg			
	Martelange							
	Fauvillers							
			Vielsalm				Vielsalm	
	Nombre		Nombre		Nombre		Pourcentages	
	ouvriers	ardoises	ouvriers	ardoises	ouvriers	ardoises	ouvriers	ardoises
1842	17	354.000	122	3.954.000	592	18.569.000	20,6%	21,3%
1847	9	320.000	105	3.519.000	603	24.202.000	17,4%	14,5%
1848	13	456.000	88	3.173.000	428	12.830.000	20,6%	24,7%
1852	16	300.000	103	3.228.000	551	20.384.000	18,7%	15,8%
1857	17	336.000	110	3.415.000	546	21.873.000	20,1%	15,6%
1862	25	1.000.000	132	3.940.000	727	29.880.000	18,2%	13,2%
1867	35	1.350.000	203	4.792.000	819	27.739.000	24,8%	17,3%
1868	40	1.171.000	208	6.430.000	828	30.637.000	25,1%	21,0%

Tableau 2 : Tableau extrait de Clément, 1869, complété par les pourcentages.

Du tableau ci-dessus, on notera que la production ardoisière a augmenté dans tous les groupes et que Vielsalm compte pour plus de 1/5 de la production totale. La valeur des ardoises montre une forte progression en passant de 83 490 francs en 1857 (374 150), 99 947 francs en 1862 (634 346), 160 760 francs en 1867 (639 179) et 212 850 francs en 1862 (739 349) pour la seule production salmienne. Les chiffres pour toute la Province du Luxembourg sont placés entre parenthèses. Clément ajoute: « (...) ***Je me plais à ajouter que nos ardoises de Hour, de la Géripont, d'Herbeumont, de Vielsalm et de Martelange, bien choisies, valent au moins les ardoises de la Meuse et de l'Anjou en France*** ».

En 1871, 200 ouvriers sont employés dans 14 ardoisières. La construction, l'entretien et l'exploitation du réseau ferré passant par Vielsalm nécessitent de la main d'œuvre. Les ouvriers quittent les ardoisières pour un métier plus stable, moins pénible... mais moins rémunérateur. Les années 1869-1875 correspondent à une expansion et une prospérité dans le secteur charbonnier. Suite à un appel massif de main d'œuvre dans ce secteur, un manque partiel de bras vient à se faire sentir dans les ardoisières. Afin de combler ce déficit, les ardoisières organisent des formations, augmentent les salaires (ils sont alignés sur celui des mineurs des houillères de Liège) et mécanisent des ouvrages. Dupierry et Cie exposent des ardoises et des schistes novaculaires – coticule – à l'exposition internationale de Vienne. En 1871, l'industriel Beetz (société parisienne Beetz & Cie) rachète plusieurs carrières et, avec l'ingénieur tournaisien Dapsens, se lance dans la modernisation en installant des machines à vapeur. Léon Dapsens installe une première machine à vapeur dans sa scierie de schiste ardoisier à Vielsalm dès 1868 (Lobet, GSHA, 1987).

En 1873, la commune de Vielsalm prend la défense de ses exploitants face à l'Inspection de la Voirie vicinale : Lettre de l'Inspection provinciale de la Voirie vicinale au Gouverneur. Extraits :

« (...) j'ai constaté, lors de ma visite des chemins vicinaux du canton de Houffalize, qu'une partie du chemin de Vielsalm à Burtonville par Neuville subit des dégradations extraordinaires par suite de l'exploitation des ardoisières de Vielsalm. (...)

j'avais chargé le commissaire voyer du ressort de dresser un devis des dites dégradations, mais lorsqu'il a voulu se mettre en rapport avec l'administration communale, Mr le Bourgmestre a taxé cette mesure d'injuste et d'arbitraire (...). Mr le Bourgmestre allègue qu'une grande partie des ardoises fabriquées sont transportées par un autre chemin non empierré et il demande de faire construire ce chemin (note de l'auteur : tronçon CDE sur la figure) aux frais de la commune avec le concours de l'Etat et de la province (...). Or il est visible que ce chemin ne peut rien avoir de commun avec le chemin de grande communication de Manhay à Vielsalm et qu'il ne servira qu'au transport des ardoises vers la station de chemin de fer. (...) et que cette partie du chemin absorbe une grande partie des fonds affectés à l'entretien de la voirie de la commune de Vielsalm. Je croyais dès lors bien faire de signaler le fait à Mr le Bourgmestre **en lui proposant d'imposer les exploitants des carrières parce qu'il m'a paru injuste de faire supporter par la commune les frais extraordinaires occasionnés par suite de l'exploitation des ardoisières.** (...) Je me suis borné, Monsieur le Gouverneur, à signaler les faits dans l'intérêt de la commune de Vielsalm, mais je n'insiste nullement pour qu'une imposition soit décrétée comme le prétend Mr le Bourgmestre et si le conseil communal décide qu'il n'y a pas lieu d'imposer les exploitants, ma proposition peut être considérée comme non avenue. »

Signé l'Inspecteur provincial des chemins vicinaux. Masselinz (?).

Les ardoisiers concernés par l'imposition étaient : **« (...) les sieurs Beetz André, Boemer Jean-André, Boemer, Jean-Bernard père, Bernard père, Archambeau, Antoine, fils et consorts des ardoisières de Vielsalm. »** - Thier des carrières.

30 mars 1873 Séance du conseil communal de Vielsalm, extraits :

« Attendu que les dégradations extraordinaires signalées aux chemins (...) ne résultent pas du transport des ardoises, ni des dalles qu'on n'a jamais fabriquées aux ardoisières, mais bien de l'énorme quantité de pierres à bâtir que l'on prend

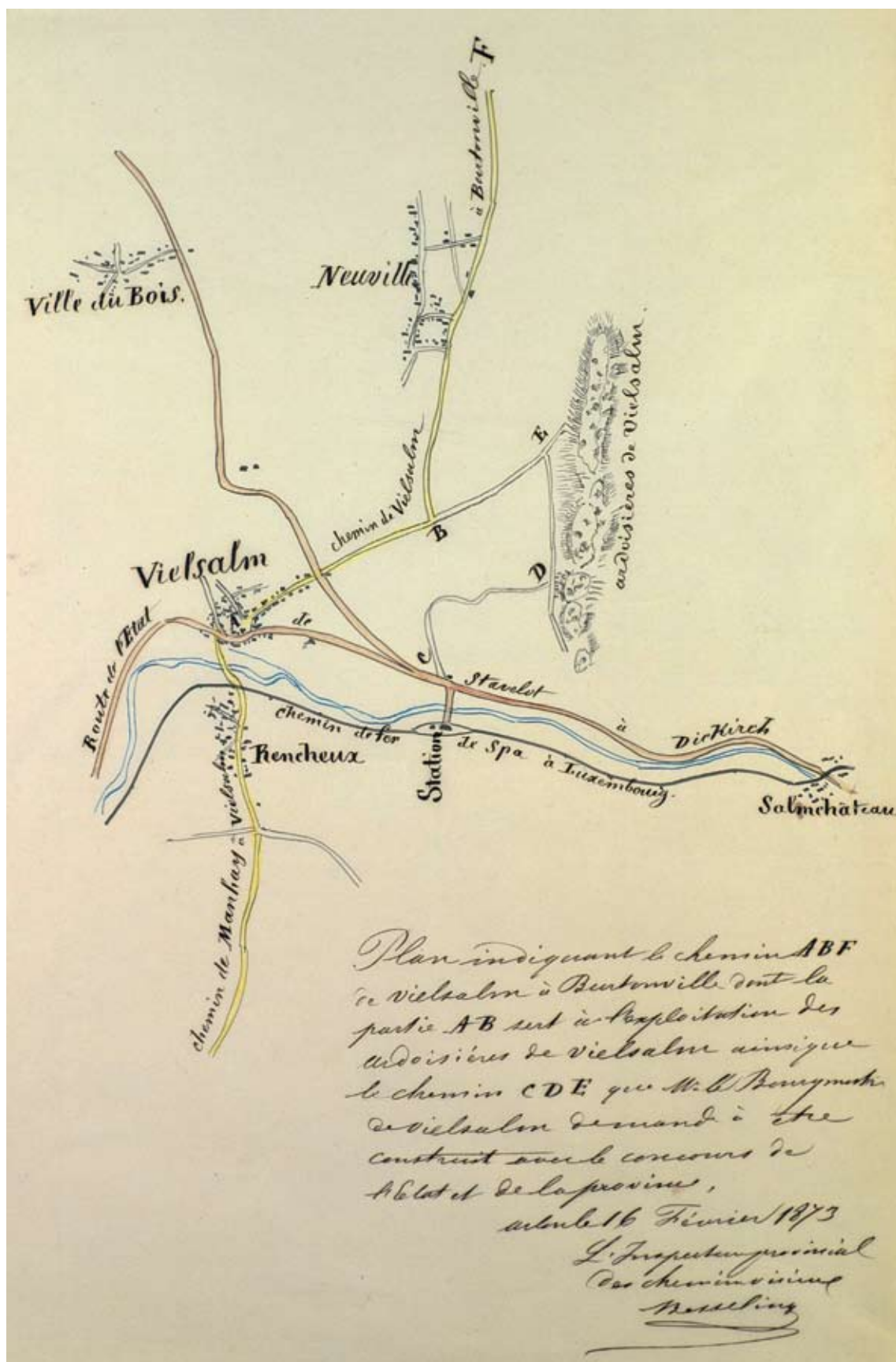


Figure 4 : Plan daté de 1873, dressé par l'Inspecteur provincial des chemins vicinaux. Archives de l'Etat à Arlon.

dans les déblais. Le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire intervenir les propriétaires d'ardoisières dans l'entretien de la partie du chemin (...) ».

En 1873, le conseil communal de Vielsalm décide de mettre en adjudication publique les carrières situées ou pouvant être ouvertes sur les terrains communaux. Des concessions sont accordées dans le massif voisin, à l'ouest de la zone du Thier des Carrières (Graulich, 1987). La loi du 16/03/1874 porte le terme des locations de terres accordées par adjudication publique à 40 ans, alors que la loi de 1790, le fixait à 9 ans. Avant 1874, le locataire dans un premier temps, mettait le site en état, ensuite il extrayait le maximum. Durant la dernière année de location, il ne se préoccupait plus d'assurer la pérennité de l'exploitation. Beetz est honoré à l'exposition internationale de Vienne. A Paris, en 1878 lors de l'exposition universelle, il y assure encore sa publicité. Cette année-là, 4 sièges à ciel ouvert et 11 sièges souterrains exploitent l'ardoise avec 214 ouvriers.

De 1878 à 1880, la situation se dégrade et la main d'œuvre est trop abondante. Le salaire est en baisse (- 27 %) et la modernisation des chantiers freinée. Les ardoisières licencient. En 1880, on dénombre 7 sièges à ciel ouvert et 11 souterrains en activité, 13 sièges actifs un an plus tard et 8 seulement en 1886 occupant 144 ouvriers (15 à 20 ouvriers par exploitation). Les fréquents changements de propriétaires et la diminution du nombre de sites montrent toutefois que le secteur enregistre certaines difficultés. Depuis 1885, les ardoisiers belges cherchent à conquérir le marché intérieur. La concurrence est rude. Chaque année, 60 millions d'ardoises françaises dites de « Fumay » se retrouvent sur le marché belge.

En 1889, l'Ingénieur des Mines, Bockholtz décrit les ardoisières souterraines de Vielsalm. Il en compte 15 dont 8 exploitées en souterrain. Disposées les unes à côté des autres, elles suivent une ligne Est-Ouest (Thier des Carrières). Deux carrières souterraines situées à l'est de la série ont pris à un certain moment un développement important. Elles ont été finalement abandonnées en 1886. Les ardoisières en activité en 1889 ne comprennent qu'une seule petite chambre de travail. Dans les ardoisières à ciel ouvert,

pour parer au chômage technique occasionné par le mauvais temps, l'extraction sous voûte était utilisée pour être abandonnée au retour des beaux jours. Les propriétaires eux-mêmes travaillaient en s'adjoignant un très petit nombre d'ouvriers. En 1889, le transport mécanique tend à se substituer complètement au travail à dos d'homme. « **Près de Bercheux (*) (commune de Vielsalm) et d'Ottre (commune de Bihain), ainsi qu'à Martelange et à la Maljoyeuse, commune de Bertrix, on trouve des schistes qui résistent à l'influence destructive de l'atmosphère et d'une chaleur modérée, de même qu'à celles des agents chimiques ; on en fabrique des tables de billard estimées, des pierres à évier, des pierres tumulaires, des bacs et creusets pour laboratoires** » (Hanus, 1889).

(*) Il pourrait s'agir de Rencheux. Bercheux se trouve sur la commune de Vaux-sur-Sûre !

Peu avant 1896, un projet soumis aux exploitants a été rejeté faute d'unanimité. Ce projet visait à relier tous les sièges entre eux par un boyau souterrain. Les ardoisières sont parallèles les unes aux autres. Elles s'étendent sur 1,5 km à une altitude comprise entre 435 et 460 m. Cette galerie, débutant sous les réseaux exploités, devait aboutir à la gare ferroviaire de Vielsalm située à une altitude de 365 m. Elle aurait permis d'évacuer les eaux d'infiltration, réduisant les frais de pompage et de transporter les ardoises avec facilité. Vers la même époque, Beetz installe sa machine à vapeur. A l'exposition de Bruxelles de 1897, le catalogue des matériaux de construction rapporte la présence de 3 exposants de Vielsalm : la Société Anonyme des Ardoisières réunies, la Société P. Arnold et Cie (Ardoisière du Coreux) et Jacques et Cie (Pierres ouvrées de la Salm) (anonyme, 1898).

En 1895, le procédé de sciage des roches en place à l'aide du fil hélicoïdal, méthode classique pour les roches calcaires de qualité marbrière, a été testé sur les phyllades ardoisiers dans des exploitations de surface en France (Pyrénées). Ce procédé fut ensuite appliqué en souterrain où il donna lieu à des résultats intéressants, malgré l'occurrence d'éboulements dus au trop grand développement des chambres (les surfaces sciées atteignant 50 m de longueur) (Delcourt, 1921). Le fil hélicoïdal était utilisé aux ardoisières de Labassin (Pyrénées) mais son usage en carrières

souterraines rencontre de telles difficultés qu'il cesse d'être pratiqué (Schneider, 1913). Ce dernier propose une méthode qui consiste à découper des blocs de schiste de grandes dimensions par des rainures faites au moyen de perforatrices. Les blocs de 50 à 60m³ sont alors débités en blocs de moindres dimensions. Le débitage reste important et la manutention exige des engins spéciaux.

A la fin du siècle, toutes les extractions d'ardoises menées sur la commune de Vielsalm seront souterraines. Les paysages ne changent plus guère, hormis les verdous (verdô) qui continuent à enfler. Le temps de l'apogée des ardoisières de Vielsalm semble passé et la crise économique affecte l'industrie en cette fin de 19^{ème} siècle. Devant ces difficultés, la nécessité de restructurations par la naissance ou la croissance de sociétés anonymes regroupant de petits exploitants devient nécessaire. En 1896, on recense à Vielsalm 3 entreprises ardoisières individuelles (7 pour le pays), 3 sociétés de fait ou en nom collectif – Beetz et Cie, Jacques et Cie - (5 pour le pays et 1 société en commandite simple ou par action) – s.a. du Gros-Thier - (5 pour le pays) occupant 176 ouvriers (826 pour le pays). Une seule entreprise salmienne occupe plus de 40 ouvriers.

Données sociales au 19^{ème} siècle

Les ouvriers ardoisiers reçoivent des rétributions d'un tiers supérieur à celles de travailleurs exerçant la même fonction dans d'autres professions. Cette différence les rapproche du régime réservé aux ouvriers mineurs. Plusieurs facteurs justifient cet avantage pécuniaire. Les conditions pénibles du milieu ardoisier, la dureté particulière du travail ainsi que la situation des exploitations, perdues dans les régions les plus pauvres, au sous-sol schisteux donnant un sol maigre et des rendements faibles, en sont les premiers éléments. L'ardoisier peut difficilement s'occuper à des activités d'appoint et doit compter essentiellement sur les revenus de son métier. Enfin, l'attrait des autres professions, réputées plus faciles, a fait fondre l'offre sur le marché du travail.

Les salaires synthétiques des différentes catégories de personnel de milieu ardoisier sont repris dans le tableau 3 ci-dessous (d'après le Bulletin de la Chambre de Commerce, Archives de l'Etat, Arlon, repris par Michel, 1954). Les montants sont exprimés en francs/journée de 10 heures de travail. Ce tableau s'applique surtout aux ardoisières du sud de la province. A Vielsalm, les fendeurs sont mieux payés que les ouvriers du fond. Vers 1886, certains patrons de Vielsalm rémunéraient leurs ouvriers en ardoises fabriquées. Cette pratique légalement réprimée au 20^{ème} siècle perdurera cependant sous une forme atténuée.

MÉMORANDUM

Marcel Remacle-Arnold
FABRICANT d'ARDOISES
Ardoisières les "Roquées" Vielsalm (Belg.)

Téléph. 18 Reg. du C. N. 2501 C. C. Post. 354503

Imp. Gillès Vielsalm

Vielsalm le
M _____

PRIX-COURANT

N° d'ordre	NOMS DES MODÈLES	Dimensions			Nombre d'ardoises		Prix par 1000 pièces sur wagon Vielsalm	Prix par 1000 pièces sur chantier
		Largeur cent.	Hauteur cent.	Epaisseur millim.	Sur wagon de 10 tonnes	au mètre carré de toiture		
1	Petite voisine	14	22	3	32 000	100		
2	Flamande	16	24	"	30 000	80		
3	Flamande	17	27	"	26 000	70		
4	Vingt-trente	20	30	"	20 000	50		
5	Vingt-deux x 32	22	32	"	15 000	40		
6	2 coins coupés	22	32	"	15 000	40		
7	Rectangulaire	20	36	3 à 4	12 000	36		
8		20	40	"	11 000	30		
9		23	36	"	10 000	32		
10	Rectangulaire à coins pleins	23	40	"	9 000	26		
11		25	35	"	9 000	27		
12		25	40	"	8 000	25		
13		23	46	"	8 000	21		
14		25	45	"	7 000	20		
15		25	50	"	6 500	18		
16	Cherbins couvrant 2 m, 50 : le pied, frs _____							

- En-tête de lettre du fabricant-ardoisier A. Remacle;
- Liste des prix exprimés en francs des produits ardoisiers fabriqués par A. Remacle. Verso.

Documents non datés. Archives du Musée du Coticule.

Années	Fendeurs	Rebateurs	Porteurs	Rocheteurs ou Mineurs (*)
1820-1830	Moyenne :1,75 francs			
1838	2 à 3	1 à 2	--	1,5 à 2,5
1840	1,25	1,10	1,35	1,60
1850	1,40	1,25	1,50	1,75
1860	2,10	1,75	2,25	2,50
1861	0,75 à 2,50	2,50	--	2,50 à 3,50
1870	3,00	2,50	2,75	3,00
1871	3,25	2,50	3,25	3,25
1872	3,25	2,50	3,25	3,50
1873	3,50	2,75	3,25	3,50
1874	3,50	2,75	3,25	3,50
1875	3,75	3,00	3,50	3,75
1876	4,25	3,75	4,00	4,50
1877	4,50	4,00	4,25	5,00
1878	4,00	3,75	4,00	4,50
1879	3,50	3,25	3,25	3,75
1880-1890	Moyenne :3,25 à 4 francs			
	Pain (livre)	Café (livre)	Riz (livre)	Œufs (12)
1830	2 sous	0,80-1,10 fr	1,20 fr	8-10 sous
1890-1900	3 sous	0,15-0,20 fr	0,15-0,20 fr	15-16 sous
	Lait (litre)	Beurre (livre)	Viande (kg)	Graisse (kg)
1830	1,5 sous	15-20 sous	10-16 sous	1,10 fr
1890-1900	3 sous	1-1,25 fr	20-25 sous	1,40 fr

Source : Michel, 1954

Tableau 3a : Salaires des ouvriers de l'ardoise exprimés en francs par journée de travail de 10 heures. Comparaison avec les coûts de quelques aliments de base. (*) craboteurs (*claboteûrs*) et les choreurs (ou horeurs ou *horeûrs*) qui creusent la galerie principale.

Catégories d'ouvriers	Herbeumont					Vielsalm		
	1842	1853	1855	1860	1868	1842	1856	1868
Coupeurs	1,60	1,70	2,00	2,50	3,25	1,40	1,60	2,80
Craboteurs	1,75	2,00	2,25	2,50	3,50	1,40	1,60	2,80
Manceuvres	1,40	1,75	1,75	1,80	2,75	1,00	1,20	2,00
Fendeurs	1,50	1,60	1,75	2,10	3,00	1,30	1,50	2,60
Rebateurs	1,20	1,40	1,50	1,75	2,40	1,30	1,50	2,60
Faugeleurs	0,50	0,75	0,75	0,80	1,20	0,40	0,60	1,25

Rebateur : ouvrier donnant le format à l'ardoise

Faugeleur : apprenti suivant les opérations successives de fendage et de rebattage

Tableau 3b : Comparaison des coûts salariaux entre les bassins ardoisiers de Vielsalm et d'Herbeumont. Extrait de Clément (1869).

Clément (1869) déclare : *« (...) l'accroissement du salaire de nos ouvriers ardoisiers a été plus grand que celui du prix de vente des produits fabriqués, attendu qu'il a été doublé en 26 ans. Nos ouvriers ardoisiers n'ont donc pas à se plaindre de leur position actuelle, qui a été plus améliorée que celle des employés de l'Etat les plus favorisés ».*

Le mouvement des salaires a dépassé le mouvement des prix au cours du 19^{ème} siècle. Les salaires ont plus que doublé. Les ouvriers pourront acheter les produits en plus grande quantité et de manière plus diversifiée. L'augmentation du pouvoir d'achat et une amélioration réelle des conditions sociales marquent la fin du siècle. L'alcoolisme est un réel fléau social qui fait des ravages dans la population ouvrière.

En matière sociale, le 19^{ème} siècle est dominé par le libéralisme, subissant l'influence du désordre financier et social de 1848.

La loi du 08 mai 1850 permet la création de la Caisse générale de retraite. Les personnes prévoyantes pouvaient se constituer une petite pension pour leurs vieux jours, au moyen de versements volontaires,

sous la garantie de l'Etat. En 1865, une Caisse d'épargne est créée afin de soutenir les activités de la Caisse de retraite, pour prendre finalement le nom de Caisse générale d'épargne et de retraite. Si aucune mesure n'était prévue pour assurer l'ouvrier contre les risques d'accident, de maladie, de chômage, il existait pourtant la Caisse de Secours des Ouvriers Mineurs (mines, minières et ardoisières), organisme de prévoyance plutôt qu'office de sécurité sociale. En 1870, la chambre de commerce d'Arlon s'élève du fait que les ouvriers ardoisiers ne participent pas à cette caisse de prévoyance. La même année, un contrat d'adjudication publique de terrains communaux stipule que l'adjudicataire est tenu d'affilier les ouvriers à cette caisse. Pourtant Clément (1868) montre que la situation est variable selon le bassin ardoisier considéré : *« (...) une grande partie de nos ouvriers ardoisiers sont affiliés à la caisse de prévoyance des ouvriers mineurs du Luxembourg. Presque tous ceux de l'arrondissement de Neufchâteau sont dans ce cas. L'autorité communale de Vielsalm est disposée à seconder de ses efforts l'association des nombreux ouvriers de sa commune. L'institution des caisses de prévoyance est en voie de perfectionnement, et*

l'on a tout lieu d'espérer qu'elle ne tardera pas à ranger presque tous nos ardoisiers au nombre de ses protégés, surtout si, d'après le vœu de certains exploitants, les ardoisières deviennent concessibles, et, dès lors, administrables comme les mines concédées. Dans ce cas aussi, l'accroissement des redevances permettrait à l'Etat d'augmenter le chiffre de la dotation qu'il distribue annuellement aux caisses de prévoyance des ouvriers mineurs du royaume. Cette dotation serait prise sur la valeur de l'ardoise et fournie en dernière analyse par le consommateur, assurant ainsi le travailleur contre les dangers extraordinaires auxquels il s'expose pour lui procurer un produit appelé à la satisfaction d'un besoin urgent : le tectum, ou abri. ». Ce même auteur ajoute que sans affiliation à cette caisse, « (...) les survivants et les familles des décédés étaient souvent laissés à la merci de la charité des exploitants. ».

Une société de secours mutuels a été dissoute à la suite de la fermeture des ardoisières les plus importantes entre 1884 et 1886. La société de secours mutuels « la Fraternité » est fondée en 1886 et ne semble pas avoir perduré au-delà de 1899. Cette année-là s'est créé la Société Saint Isidore, ayant pour objet l'affiliation à la caisse de retraite et à la coopérative « La Salm » qui disparaîtra en 1906 (Graulich, 1987). L'assurance volontaire subventionnée a été créée en 1891. Ces subventions ont été rendues obligatoires par la loi du 10 mai 1900. L'assurance obligatoire, créée en 1845 pour les marins, est étendue aux mineurs par la loi du 05 juin 1911.

Graulich (*op.cit.*) recense quelques accidents mortels dans les ardoisières à Vielsalm : un ouvrier tué en 1873 à l'ardoisière Dapsens, un autre tué en 1883 à l'ardoisière souterraine Les Renards (A. Beetz et Cie) à Cahay et vers 1900, un ouvrier tué dans les travaux souterrains par la chute d'un bloc dans la s.a. Ardoisières Réunies de Vielsalm. Les statistiques des accidents entre 1871 et 1900 relèvent 31 morts pour l'ensemble des ardoisières de la province.

A Vielsalm, il n'y a pas de salaires à primes au rendement. Chaque ouvrier est payé individuellement d'après le travail accompli, à la journée pour les ouvriers du fond, aux pièces pour les fendeurs et au m² pour les craboteurs. Les ouvriers viennent

en majorité des petits villages alentours tels Bèche, Neuville et Salmchâteau.

Les hommes connaissaient des conditions de travail à la limite du supportable, comparables à celles des mineurs de charbon. Eux aussi avaient les poumons envahis par les poussières, les reins brisés par les charges, sans parler de l'obscurité, l'humidité et les accidents. Les températures du fond, mesurées en juillet 1936 donnent des températures de l'ordre de 8°C. Les lésions pulmonaires, catarrhales et rhumatismales accablent les ouvriers du fond. La schistose est une pathologie pulmonaire qui résulte de l'inhalation pendant une période plus ou moins longue, de poussières de schiste ou plus précisément d'ardoises. Cette affection est aussi connue sous le nom de maladie des ardoisiers et reconnue comme maladie professionnelle. Il n'y a pas de traitement spécifique. Au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, comme pour les autres professions ouvrières, les ardoisiers n'échappent pas à l'alcoolisme. En 1886, parmi de nombreux témoignages, le juge de paix de Vielsalm relate qu'une grosse partie de l'épargne de l'ouvrier passe au cabaret. L'alcool est vécu par l'ardoisier comme un antidote contre le froid et les poussières qui irritent la gorge ! Clément (1868) tempère quelque peu ce portrait négatif : « Les cantines sont prosrites sévèrement dans les établissements industriels depuis plusieurs années déjà, ce qui n'a pas peu contribué à diminuer le nombre des ivrognes invétérés qui y perdaient naguère beaucoup trop de temps et d'argent avec leur santé. En général, la conduite de nos ouvriers ardoisiers est fort satisfaisante. ».

Les femmes, en haut, actionnaient les pompes, tandis que les enfants (les gamins) travaillaient sur le verdou dès l'âge de 10-11 ans. Dès 1840, les garçons de moins de 9 ans et les filles de moins de 10 ans étaient interdits de travailler dans les exploitations souterraines. Les fosses à ciel ouvert présentent aussi de grands dangers d'éboulement. Lors des périodes de dégel, de gros blocs se détachent et encomrent les carrières nécessitant de longs et coûteux travaux de déblaiements. Dans certaines exploitations, l'activité des ouvriers extracteurs est interrompue le 23 novembre, jour de la Saint-Clément, patron des ardoisiers et des ouvriers du coticule, jusqu'à la fonte

Titre créé
après le
6 octobre 1944

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

ARDOISIÈRES DU GROS-THIER

A VIELSALM

Constituée par acte passé devant M^e J. LAMBERT, notaire à Vielsalm, à l'intervention de M^e H. SCHEYVEN, notaire à Bruxelles, le 10 mars 1936, publié aux annexes au *Moniteur Belge* du 30-31 mars 1936 (acte n^o 3744) et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et en dernier lieu par acte du 11 mai 1950, publié aux annexes au *Moniteur Belge* des 29-30-31 mai 1950 (acte n^o 12.787).

Siège social : Vielsalm

Capital Social : 3.500.000 francs

représenté par
3.500 actions sans mention de valeur nominale

ACTION SANS VALEUR NOMINALE

N^o 2878

AU PORTEUR

Un Administrateur,

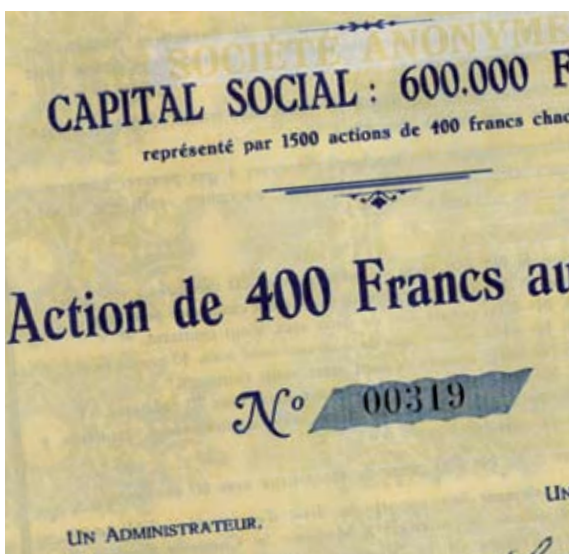
Lomez

Un Administrateur,

Delvaux

Titre créé
après le
6 octobre 1944

Maison Desoer - 12099



Action des Ardoisières des Demarêts. Collection privée.

des neiges. La période hivernale est consacrée au refendage.

L'Ingénieur des Mines Clément (1868) évoque le portrait des ardoisiers de la Province du Luxembourg en termes élogieux : *« Nos ouvriers ardoisiers (...) sont, d'ailleurs, généralement pourvus d'un degré d'instruction en rapport avec tous les besoins de la profession qu'ils exercent. Et cette double considération ajoutée à celle du préjudice que leur causent des moments de trouble, de stagnation ou d'arrêt dans leur besogne journalière, est de nature à les maintenir dans le droit chemin en leur inspirant une salutaire horreur pour ces grèves et ces abus dont on déplore les funestes conséquences ailleurs. (...) Quant aux ouvriers de baraque, qui sont de vrais fabricants, devant faire preuve de beaucoup d'intelligence pour tirer le meilleur parti possible de la pierre à façonner, il suffira de faire remarquer que leur apprentissage dure 5 à 7 ans, pour signaler la difficulté d'en trouver à volonté. »*. Graulich (1987) dans sa remarquable recherche documentaire reprend le portrait de l'ouvrier ardoisier vers 1870: - *« ils sont communément laborieux, soumis, rangés et purs des doctrines subversives, insensées, ramollies et dissolvantes qui créent périodiquement, dans ces derniers temps surtout (Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg en 1871), tant d'embarras, de troubles, de dévastations et parfois de crimes, ailleurs »*; - *« notre ouvrier qui est doux, honnête, bien disposé, religieux, satisfait de son lot et parmi lequel on trouverait difficilement de la graine d'émeute »* (enquête de la commission du travail en 1886). L'ouvrier travaille dans de petites entreprises, loin des centres urbains et de ses influences sociales. Le nombre et la petite taille des entreprises ne favorisent pas la prise de conscience ouvrière. Au 19^{ème} siècle, l'ardoisier est avant tout un homme de la campagne et un petit propriétaire terrien pratiquant une activité agricole complémentaire.

L'isolement et le conservatisme font que les ardoisiers de Vielsalm sont très peu impliqués dans les luttes sociales et les conflits du travail y sont rares. Les grandes grèves de 1886 et la grève générale de 1913 ne touchent pas les ardoisières de la province ; mais il est vrai que la misère et la faim touchaient

plus les villes que les campagnes. Les réductions de salaire à certaines périodes du dernier quart du 19^{ème} siècle ne se sont pas accompagnées de manifestations particulières. Lorsque la crise ou le chômage sévissent, l'ouvrier ardoisier peut subvenir à ses besoins en reprenant ou en continuant ses activités agricoles.

Le 20^{ème} siècle

Au début du siècle, 5 sociétés concentrent l'industrie ardoisière (concentration financière et géographique) en Belgique, chacune dans son bassin : la s.a. Donner (Martelange), la s.a. des Ardoisières de Warmifontaine, la s.a. des Ardoisières d'Herbeumont, la s.a. Ardoisières du Gros-Thier (Vielsalm) et la Société des Nouvelles Ardoisières d'Alle-sur-Semois. A Vielsalm, il faut encore ajouter la s.a. Grandes Ardoisières Réunies de la Salm et la s.a. Ardoisière des Demarêts.

L'excentricité géographique de Vielsalm lui permettra de continuer à fonctionner. Alors que Vielsalm est réputé fabriquer le meilleur produit, il va cependant continuer à perdre de son importance relative par rapport à ses principaux concurrents. La production du début du 20^{ème} siècle semble subir moins de fluctuations mais avec une tendance régulière à la baisse : 11 sièges souterrains en 1902 (214 ouvriers), puis 9 sièges en 1910 (6 entreprises, 217 ouvriers dont 127 à la surface). Des galeries de recherche ont été foncées sur le versant opposé au Thier des Carrières mais sans aboutir à une extraction (Graulich, 1987). La s.a. Ardoisières du Gros-Thier est créée et exploite les sièges Les Continards et Joannesses.

La loi de 1905 impose un repos dominical et les ouvriers obtiennent la journée de 9 heures en 1909. Il faudra attendre 1921 pour fixer la durée maximale quotidienne de travail à 8 heures et hebdomadaire à 48 heures. La loi de 1936 fixera à 40 heures par semaine le travail dans les industries où le travail est effectué dans des conditions insalubres (humidité, froid, poussières, explosifs). Il y a peu d'indications quant à l'application stricte de cette législation dans le bassin salmien, d'autant que les ouvriers fendeurs travaillent

à la pièce et que leur revenu est proportionnel au nombre d'heures prestées.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les co-propriétaires indivis de petites entreprises entreprennent l'extraction à frais communs. Ils travaillent eux-mêmes dans l'ardoisière et s'adjoignent les services d'ouvriers fendeurs. Après une estimation et une répartition du produit de l'extraction entre eux, chaque co-propriétaire se charge du façonnage et de la commercialisation de son lot. Cette gestion à plusieurs propriétaires peut s'avérer être un obstacle pour une gestion optimale d'une ardoisière. Les entreprises plus importantes, constituées en sociétés anonymes fonctionnent différemment. La pierre remontée à la surface est attribuée par tirage au sort et distribuée aux fendeurs. Les ardoises finies sont ensuite payées par le patron. Jusqu'à la guerre de 1914, un autre régime de travail était appliqué à Vielsalm. Il était assimilé à un contrat de marchandage. Par ce contrat, un sous-entrepreneur s'engageait à faire exécuter un travail par une main d'œuvre recrutée à cet usage. Les ouvriers dépendent d'un patron auquel ils remettent les ardoises à un prix convenu au mille. Ces ouvriers s'adjoignent d'autres ouvriers qu'ils rémunèrent à leur tour. Plus tard, à Vielsalm, les ouvriers seront payés individuellement selon le travail accompli : à la journée pour les ouvriers de fond, au m² d'avancement pour les craboteurs, à la pièce pour les fendeurs et à l'heure pour les machinistes.

La loi du 05 juin 1911 concernant la pension de vieillesse en faveur des ouvriers mineurs a obligé tous les exploitants de mines à s'affilier à une des caisses de prévoyance. Fondées depuis 1839, elles avaient principalement pour but de verser des pensions d'invalidité aux victimes d'accidents de travail. Elles attribuaient aux patrons la responsabilité d'effectuer l'affiliation de leurs mineurs à la C.G.E.R. Les versements, à charge des mineurs, devaient leur garantir une pension. Pour en bénéficier, ils devaient avoir travaillé 30 ans à la mine et obtenir une aide complémentaire grâce aux subventions de l'Etat.

En mars 1912, un effondrement a lieu au Siège

Sainte-Barbe à Warmifontaine (Société des Ardoisières de Warmifontaine Tock et Cie) provoquant des dégâts en surface et l'abandon de plusieurs habitations (Hardy, 1913). Jusqu'en 1913, la situation de l'industrie ardoisière belge est caractérisée par le fait que le pays importe 2/3 de sa consommation d'ardoises. Pourtant la Belgique possède de nombreux gisements d'excellente qualité. Le manque de capital permettant de produire en grande quantité, les méthodes d'exploitation archaïques n'engendrant qu'un faible bénéfice sont les principales raisons de ce désintérêt pour les ardoises belges (Schneider, 1913). Cet auteur évoque également l'emploi d'explosifs produisant de menues pierres, altérant le schiste par fissuration et produisant des pierres de formes irrégulières.

Le 1er juin 1912, la s.a. des Grandes Ardoisières Réunies de la Salm est créée (Moniteur belge du 13 juin 1912). Elle a son siège social à Vielsalm et modifie ses statuts en mai 1925. Les statuts mentionnent que Mr Fernand Levêque fait apport à la société des propriétés appartenant à la société anonyme des Ardoisières Réunies de Vielsalm en liquidation, du matériel d'exploitation fixe et roulant, l'outillage et le droit d'exploiter le tréfonds des biens de la comtesse Cardelli, née de Jacquier de Rosée joignant le thier des ardoisières. Madame Léopold Lemaire fait apport de l'ardoisière des Corbeaux. Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont réparties entre les actionnaires.

Vers 1913, la tuile et de nouveaux produits comme l'éternit et l'ardoisite font une sérieuse concurrence à l'ardoise. Schneider (*op.cit.*) conclut : « ... **les méthodes actuelles d'exploitation des ardoisières ont fait leur temps, elles sont condamnées à disparaître par suite de la concurrence des ardoises étrangères. Elles devront céder la place aux méthodes modernes d'exploitation mécanique. C'est la condition sine qua non de la prospérité future de notre industrie ardoisière, ...** ».

Malgré la prospérité de Vielsalm, la production est bientôt interrompue par la première guerre mondiale. Selon Voisin, les ardoisières de Vielsalm et de Martelange ont maintenu une activité limitée jusqu'en

1917. La réouverture des exploitations impose de gros investissements non rentables. Les chambres souterraines sont noyées et l'accès nécessite des pompes longs et coûteux. Les ouvriers, aidés par la Centrale Nationale de la Pierre, forment le syndicat de la pierre. En 1923, il comptera 150 membres pour 32 en 1932, marquant la régression du secteur.

Entre le printemps 1919 et mars 1920, lors de la réouverture de l'ardoisière du Gros-Thier s.a., le salaire des ouvriers fendeurs a été fixé à la journée, comme pour les ouvriers du fond. En mars 1920, le retour à l'ancien mode de distribution et une demande d'augmentation de salaires seront à l'origine d'un mouvement de grève qui paralysera le bassin ardoisier. Quatre entreprises seront affectées par la grève et le conflit s'est résolu par la négociation et par intervention syndicale. Certains exploitants refusant de dialoguer avec les syndicats socialistes, la grève durera durant 6 semaines pour se terminer le 14 avril 1920. Les ouvriers obtiendront une augmentation salariale. Par contre, les fendeurs n'en bénéficieront qu'en 1964.

Pour Vielsalm, Ruche (1945-1946) dresse un tableau (Tableau 4) montrant les variations du salaire net (sans charges sociales) horaire moyen. Ce tableau permet de constater un manque de fendeurs bénéficiant de salaires plus élevés. Par contre, dans les autres bassins ardoisiers, une carence en ouvriers de fond se fait sentir.

En 1925, la diversification dans la production et la valorisation des produits se marquent par la fabrication de dalles de schiste nécessitant le sciage au moyen d'armures (sciage au sable, puis au disque diamanté) et l'installation de machines à moulurer et à polir. La reconnaissance géologique et pétrographique des roches, effectuée avant 1914 par P. Fourmarier, professeur de géologie à l'Université de Liège, débouche sur l'exploitation d'une deuxième veine ardoisière, située peu au sud de la veine exploitée. Elle se fait en prolongeant la galerie supérieure. Dès 1928, les premiers blocs de cette veine ont été extraits au départ des Continards d'abord, des Joannesses, ensuite (s.a. du Gros-Thier).

Années	Ouvriers du fond	Ouvriers de surface	Craboteurs
1896	0,40	0,50	0,48
1910	0,35	0,40	0,42
1913	0,38	0,43	0,45
1920	2	2,50	2,30
1928	4	4,80	6,20
1936-1939	4,50	4,70	85 francs/m ²
1944	14,25	17,20	80 francs/m ²

Source : Ruche, 1945-1946

(*): moyenne des 4 années

Tableau 4 : Variation du salaire net horaire moyen des ouvriers des ardoisières de Vielsalm (Ruche, 1945-1946).

En 1927 et 1928, la s.a. des Grandes Ardoisières Réunies de la Salm fait une demande d'autorisation relative à son installation électrique à la surface et souterraine pour les sièges des Corbeaux, des Houlands et des Renards. Leur papier à en-tête référence les sièges l'Espérance, Serva Le Gros, Jean Mathieu, Les Linards, Les Alènes, Porçay, Moïse (Archives de l'Etat à Arlon). La société fabriquait, outre tous les modèles d'ardoises pour toiture, sur demande des tables pour billards, des ardoises isolantes, des séparations d'urinoirs, dalles, seuils, etc. En 1930, 5 entreprises exploitent l'ardoise occupant 138 ouvriers. En 1938, 3 sociétés exploitant 5 sièges persistent. La s.a. des Grandes Ardoisières Réunies de la Salm (Ardoisières du Corbeau s.a. (s.a. créée en 1889), puis Ardoisières Réunies de Vielsalm s.a.) disparaît à la fin des années 30 (Graulich, 1987). En 1939, un nouveau matériau de toiture apparaît à l'exposition internationale de l'eau à Liège : les plaques en fibro-ciment (Eternit). La même année, l'ardoisière indépendante Desmarêts ferme ses portes. Sur la rive gauche de la Salm, au flanc du Thier du Mont, des exploitations intermittentes auront lieu jusqu'en 1930 (1932-1933 selon Ruche, 1945). La production de tuiles en 1936 est de plus de 100 millions de pièces ; la concurrence est rude. Le nombre d'ouvriers diminue entre 1927 et 1945 dans

toutes les ardoisières, passant de 68 à 40 ouvriers pour la S.A. Ardoisière du Gros-Thier, de 296 à 106 pour la S.A. Donner de Martelange et de 148 à 108 pour la S.A. Ardoisières de Warmifontaine.

En 1935, Lucien André, ouvrier carrier, habitant Salmchâteau, demande l'ouverture d'une carrière de schiste ardoisier à ciel ouvert au lieu dit « Al Roche » (La Comté) sur une parcelle appartenant à madame Veuve Archambeau Jacob et ses enfants (connus comme exploitants de coticule).

L'ardoisière Les Houlands stoppe ses activités en 1944. Les galeries ont servi de refuge aux populations civiles durant la bataille des Ardennes de l'hiver 1944-1945. Le pompage des eaux d'exhaure des chambres inférieures de la s.a. Ardoisières Réunies de la Salm a été stoppé en décembre 1944 avec l'envahissement rapide et définitif du fond. « Après l'offensive des Ardennes, les troupes américaines ont employé à Martelange et à Vielsalm des déchets provenant des terils ardoisiers pour la réfection des routes. Le résultat fut désastreux. Broyé par les convois et sous l'influence des variations de température, de l'humidité et du gel, le schiste s'est décomposé en argile glissante et imperméable » Ruche (1945-1946). L'après-guerre

repose le problème de l'exhaure et de la concurrence des produits synthétiques toujours plus présents sur les marchés, mais aussi d'ardoises naturelles venant de France (Anjou), puis d'Espagne, d'Italie et du Portugal. Les bassins ardoisiers belges plongent dans la crise. La NADAS (.s.a. Nouvelles Ardoisières de Alle-sur-Semois) fabrique « l'ardoisal », aggloméré de béton avec charge de déchets ardoisiers.

En 1959, il reste 2 exploitations actives à Vielsalm employant 30 personnes. La production baisse encore et les exploitants se reconvertissent. Dans le second tiers du 20^{ème} siècle, les déchets d'extraction et de sciage sont partiellement valorisés afin d'abaisser les prix de revient. Les fragments de schiste sont modestement utilisés comme pierrailles pour les chemins, cours et sentiers. Un exploitant de Vielsalm (Gros-Thier) ouvre en 1952 une usine concassant les déchets schisteux. La poudre obtenue était utilisée comme charge dans des bétons, des agglomérés, des couleurs et dans les matières synthétiques servant à la confection de disques phonographiques. En 1959, les Ardoisières du Gros-Thier produisent 52 tonnes d'ardoises de couverture, contre 483 tonnes de schiste ardoisier et 892 tonnes de poudres et de paillettes de schiste. La société emploie alors 3 employés et 22 ouvriers (9 hommes pour le fond, 13 en surface). La même année, l'ardoisière indépendante « **Les Roquères** » poursuit sa production classique de 227 tonnes d'ardoises de couverture avec 8 hommes.

Dans les années 60, les terrils du Thier des Carrières font l'objet d'une exploitation intensive de l'est vers l'ouest et les déchets ont servi de remblais (e.g. 10 000 m³ pour l'assise du contournement de Marche en 1973). Il faut attendre 1964 pour avoir la première convention collective des salaires pour l'industrie ardoisière fixant le salaire minimum garanti. La commission paritaire régionale de l'industrie des ardoisières et des carrières de coticule et de pierres à rasoir de la province de Luxembourg vient d'être créée. L'ouvrier de fond perçoit un salaire de 10 à 20 % plus élevé que l'ouvrier de surface.

En 1967, la s.a. Ardoisières du Gros-Thier est reprise par les ardoisières d'Angers, sous le nom d'Ardoisières de Vielsalm s.a. L'entreprise française

va commercialiser les ardoises d'Angers en utilisant le label de qualité de Vielsalm. En 1968, la dernière ardoisière (les Rocquères) ferme ses portes. Il reste trois ouvriers et 1 employée aux ardoisières de Vielsalm (Graulich, op.cit.).

Dès 1972, plus aucune ardoise n'est produite à Vielsalm. La même année, une partie des fosses situées dans la partie est du Thier des Carrières est achetée par l'Etat et érigée en réserve naturelle.

En 1986, l'INIEX (Institut National des Industries Extractives devenu ensuite ISSeP) en collaboration avec l'Université de Liège a mené des recherches pour la confection d'ardoises artificielles à base d'un mélange de résines et de poudres de schiste coulé dans des moules. Enfin, un verdou au Thier des Carrières montre des traces d'exploitation récente des déchets.

La fermeture définitive des ardoisières des Ardennes françaises (Grande fosse à Rimogne, Saint-Joseph) à Fumay a lieu en 1971. L'ardoisière de La Morépire (Bertrix), ouverte en 1889, ferme en 1976. Le site souterrain a été aménagé et rendu accessible au public en 1997. Les ardoisières d'Herbeumont, exploitées dès 1884 par la famille Pierlot, cessent leurs activités en 1957.

En 1999, l'entreprise a réouvert en reprenant des outils et des machines lors de la fermeture des ardoisières de Martelange. Elle exploite à ciel ouvert les haldes. La production actuelle d'ardoises de couvertures est inférieure aux autres produits. L'ardoisière de Warmifontaine (fosse Sainte-Barbe) a cessé de produire des ardoises en 2000. Jusqu'en 2004, elle a poursuivi la valorisation des déchets en vidant les chambres d'exploitation. Le site a été repris récemment par les Carrières et Scierie d'Ottre H. Pagani S.A. exploitant le schiste d'Ottre appelé « ottrelite impériale ». Une nouvelle société est créée, appelée s.a. Industries Ardoisières et Schistes de Warmifontaine.

Les ardoises en vente sur le marché belge viennent d'Angleterre, du Canada, de France et d'Espagne. Les charges salariales plus faibles en Espagne, ont permis de dominer le marché belge. Aujourd'hui, ce

Facture vierge de la société ardoisière Mme Veuve A. Remacle-Masson et fils, Ardoisière Les Rocquées. Document non daté.
Archives du Musée du coticule.

Le tableau 5 compile les données disponibles extraites de la littérature et des archives. Il indique le nombre de sièges, exploités en souterrains ou à ciel ouvert, ainsi que le nombre d'ouvriers déclarés et repris dans les statistiques. Les données statistiques de la production ardoisière pour la province du Luxembourg sont rapportées à la figure 5.



Année	Nombre de fosses	En souterrain	A ciel ouvert	Ouvriers
1481			toutes	
1656			toutes	17 chefs de famille
1735	20	0	20	71
1764	11	0	11	25
1759			toutes	80
1766	15 ?		toutes	75
1792			toutes	1 centaine
1834	11	1	10	
1836			20	>250
1842				122
1844	28	1	27	
1845	16 (12 actifs)			102
1845(*)	14			88
1846	12 puis 11	(1)	11	88
1846(*)	14			
1848				88
1852				103
1853	12			250
1855	28 (?)			
1857				110
1859				150
1860	+/-30			560
1860(*)				Entre 150 et 250
1865		2	11	
1866		+2 à +4		
1868	20	5	15	208
1871	14			200
1878	15	11	4	214

Année	Nombre de fosses	En souterrain	A ciel ouvert	Ouvriers
1481			toutes	
1656			toutes	17 chefs de famille
1735	20	0	20	71
1764	11	0	11	25
1759			toutes	80
1766	15 ?		toutes	75
1792			toutes	1 centaine
1834	11	1	10	
1836			20	>250
1842				122
1844	28	1	27	
1845	16 (12 actifs)			102
1845(*)	14			88
1846	12 puis 11	(1)	11	88
1846(*)	14			
1848				88

Tableau 5: Compilation des données disponibles tirées de la littérature et des archives.

?: donnée douteuse.

* : données différentes pour une même année de référence.

Les ardoisières de Vielsalm ont fermé plus tôt que les ardoisières des autres bassins belges. Les raisons sont multiples. Elles concernent la faiblesse ou le retard dans la mécanisation et la modernisation des procédés, le peu d'investissements à risque mais aussi le poids de l'héritage du passé comme le morcellement du territoire en petites concessions juxtaposées et la multiplicité des co-propriétaires. La loi de 1810 sur l'industrie des mines et des carrières prévoit que les carrières, qu'elles soient souterraines ou non, appartiennent au propriétaire du sol et sont

complètement libres, à l'inverse de la législation minière. Les carrières font partie intégrante du fonds. Elles ne peuvent être mises en exploitation que par leur propriétaire ou avec son accord. L'expropriation dans l'intérêt de l'exploitation est possible dans les mines, mais ne l'était pas dans les carrières. Les carrières d'ardoise n'étaient pas soumises au régime des concessions. La concurrence accrue des ardoises européennes, moins chères, venant de France, puis d'Italie, d'Espagne et du Portugal) signera définitivement la mort des ardoisières de Vielsalm.

Les sociétés ardoisières

Les deux plus grosses exploitations ardoisières à Vielsalm furent la s.a. Ardoisières du Gros-Thier et la s.a. Ardoisières Réunies de la Salm.

La famille Gomez de Vielsalm, héritière d'une longue tradition dans l'exploitation du schiste ardoisier, fonde en 1906, avec 4 autres apporteurs (Lucien et Joseph Gomez, Constant et Clément Siquet et Constant-Joseph Cahay), **la s.a. des Ardoisières du Gros-Thier**. Elle regroupe 5 sièges (sur 6 ha 59a) dont les 2 plus importants sont les Continards et Joannesses. Vers 1860, ces 6 hectares appartenaient à 35 propriétaires et co-propriétaires. Progressivement, la plupart d'entre eux cèdent leurs titres de propriété (parcelles complètes ou droit sur des parcelles). En 1892, 3 propriétaires du site vont s'associer. Ce sont Joseph Gomez (3/4 des parcelles), maître de carrière de Vielsalm, Constant Siquet (1/8 des parcelles), ardoisier de Salmchâteau et Henry Cahay (1/8 des parcelles), ardoisier de Burtonville. Entre 1895 et 1898, l'extension des propriétés se poursuit. En 1899, les copropriétaires achètent les Continards, exploitation contiguë à leurs propriétés et possèdent désormais un quart du domaine exploitable du Thier des Carrières. Dès sa constitution, la société installe l'énergie électrique. Victor Gomez est Administrateur-directeur, fondé de pouvoir de la société en 1935. La s.a. des Ardoisières du Gros-Thier, à Vielsalm, en liquidation, fait apport de toute sa situation active et passive rien excepté ni réservé à la s.a. des Ardoisières du Gros-Thier, à Vielsalm, créée le 10 mars 1936 (Moniteur belge du 30-31 mars 1936).

Elle fut le premier exploitant du bassin de Vielsalm à utiliser l'air comprimé pour le taillage et le forage à la main et l'électricité pour mouvoir les grues et pompes remplaçant le travail manuel effectué pour ces opérations (Lebacqz, 1931). En 1925, elle construit une scierie de schiste. Dès 1952, elle diversifie sa production avec la commercialisation de poudres et de paillettes de schiste pour la fabrication du « shingle », produit bitumineux à charge minérale.

En 1968, l'entreprise à caractère familial cessera ses activités. En mai 1967, la s.a. « Les Ardoisières du Gros-Thier » est reprise par la s.a. Ardoisières d'Angers (boulevard du Roi René, 52-49, Angers, France), qui crée la s.a. « Les Ardoisières de Vielsalm » (J. Gomez, directrice) dûment autorisée à poursuivre l'activité. L'exploitation active des galeries souterraines n'a cependant pas été continuée et l'abandon définitif de ces galeries souterraines est déclaré au gouverneur le 17 février 1972. La minime production salmienne cesse alors définitivement.

La s.a. les Ardoisières de Saint-Clément est constituée en 1889. Elle est composée de 3 fondateurs, tous exploitants d'ardoisières et 13 actionnaires. Pour ces premiers, Camille de Jacquier de Rosée, propriétaire foncier et rentier, apportera 5/10 sous forme d'apport immobilier et de matériel d'exploitation, Jules Jacques, industriel, 2/10 et Léopold Le Maire, juge de paix, 3/10. Les apports financiers seront effectués par 13 actionnaires. La société est dissoute en 1890 et la nouvelle **s.a. des Ardoisières Réunies de Vielsalm** est constituée avec des changements dans l'actionnariat et la main-mise de la famille Jacques (active aussi dans l'exploitation du coticule). Beetz, ingénieur, exploitant les carrières de Vielsalm depuis plus d'une vingtaine d'années, apporte son exploitation (hors machine à vapeur) en échange d'actions de la nouvelle société. En 1892, la société s'agrandit en incluant deux sièges supplémentaires et les actionnaires des familles Le Maire – Lamort et Julien Nyssens – Hart (industriel bruxellois). Après plusieurs modifications de l'actionnariat et du capital social, la société est dissoute en 1912 et une nouvelle s.a. Les Ardoisières Réunies de la Salm est créée. L'ardoisière des Corbeaux, propriété des Lemaire, est intégrée dans la nouvelle société. La société regroupe alors 4 sièges : les Houlands, les Corbeaux, Renard et Saint Clément. En 1927, la s.a. L'Ardoise Manufacturée, filiale de **la s.a. Ardoisières Réunies de la Salm**, est créée. Agissant au nom de son groupe, un industriel allemand y apportera sa participation en vue d'y développer le marché économique. Les années 30 seront difficiles pour les deux sociétés qui disparaîtront vers 1938.

Vers 1920, le Thier des Carrières présente trois ensembles distincts : à l'ouest la s.a. du Gros-Thier, les ardoisières indépendantes des Rocquées, au milieu l'Ardoisière des Desmarets (ou Demarêts) et à l'est les ardoisières de la s.a. des Grandes Ardoisières Réunies.

La s.a. Ardoisière des Demarêts est constituée le 13 août 1930 (Moniteur belge du 4/09/1930) et son siège social est situé à Vielsalm. Des terres, des ateliers, une ardoisière et des machines sont apportées à la société. Extrait des statuts : « **Il est également fait apport du droit d'exploitation de la veine actuelle sur la propriété voisine, appartenant à Madame la comtesse Cardelli et aux Grandes Ardoisières Réunies de la Salve (sic), en vertu d'un acte de cession de 1928. (...)** ».

Les fosses

En 1844, jusqu'à 28 fosses ont été ouvertes dont une seule en souterrain, alors que durant la période de 1878 à 1902, 11 fosses au maximum étaient exploitées de cette manière. Il y a peu de traces écrites et de plans d'ensemble reprenant les noms et la localisation précise des fosses.

Des plans de certaines carrières souterraines de la fin du 19^{ème} et du 20^{ème} siècles ont été conservés. Lorsque des repères géographiques fiables sont notés, ils permettent de les replacer sur des cartes topographiques actuelles et de pouvoir les corrélérer avec la réalité de terrain. Les changements de propriétaires ainsi que ceux liés au passage de l'extraction à ciel ouvert à l'extraction souterraine ne sont pas connus. Nous livrons donc ci-dessous les données fragmentaires dont nous disposons. Il est fort probable que des doublons existent dans cette liste. Il appartiendra aux futurs chercheurs de valider ces éléments et d'y ajouter le fruit de leurs patientes recherches.

Thier des Carrières versant nord

NB1 : les dates entre parenthèses correspondent à la date de réalisation du plan et aux indications les plus anciennes reportées sur ce plan.

NB2 : ARS : s.a. Ardoisières Réunies de la Salm

Les fosses souterraines :

Boemers ou Boemer (*) ➡ (1908) Ducomble

Georges Jacques ➡ s.a. Gros Thier

Continards ou Continars ➡ Gomez ➡ s.a. Gros Thier

Joannesses ou Joannès ou Jeannesse ou Djanesse (en wallon) ➡ Gomez ➡ s.a. Gros Thier

Roqueyes ou Rocquées ou Roquées ou Roquées ou Rocqueyes ou Rocquées ou Rocquay à Lemoine et consorts (**) au moins en 1908 et probablement dès 1894, reprise par Masson-Passelecq en 1925 ; repris par Remacle D et Masson J. en 1933, décès de Remacle-Masson (fin 1936), repris par la firme Vve. Remacle-Masson et fils (12/1937) en nom collectif « Grandes Ardoisières des Roquées », puis Marcel Remacle, et enfin Charles Meyer de Beho (15/02/1969 ; 1 ou 2 ouvriers).

Desmarets ou Demarets ou Demarêts à Cahay et Consorts

Houlands → (1895-1939) ARS

Corbeaux ou Corbeau → (1900-1912) Clément et Consorts, Mme Léopold Lemaire (date ?) → ARS

Renards (entrée de galerie, Cahay) → Beetz et Cie (1883 au moins) → ? → s.a. Ardoisières Réunies de la Salm

Les Linards (entrée de galerie) → Société Beetz et Cie (1870) → ? s.a. Ardoisières Réunies de la Salm

Dapsens et Cie (1877) → Siège Saint Clément(1895-1908) → ARS

Jean Mathy (Mathieu) ?? (***)

?? Fosse Georges Jacques + Fosse Lambert = Fosse Roulette

(*) Jean Nicolas Boemer était exploitant en 1838.

(**) En 1959, il y a deux déclarants pour les Roquères (ou Rocquères) à l'Administration des Mines : la Société en nom collectif « Grandes Ardoisières les Roquères », Rue Général Jacques à Vielsalm et les « Etablissements Veuve Putz-Andrianne », Route de Cierreux à Salmchâteau. En 1936, la firme exploitante Grandes Ardoisières « Les Roquères » est une société en nom collectif, a son siège social à Vielsalm (membres : Veuve Alphonse Remacle, Masson-Passelecq, Piette frères et sœurs, Claise François, Veuve Jeunejean André et Colson Armand)

(***) une fosse Jean Mathy était exploitée en 1735 par les ouvriers suivants : Jean-Mathieu Beque, Henry-Mathieu Beque et Henry-Mathieu Beque de Burtonville et redevables de la rente.

Plans plus anciens :

Beetz et Cie (1877-1882) → Siège v(1895-~~1898~~) ARS

Hinri (galerie)

Ardoisières souterraines non attribuées, de nom d'origine inconnu avec plans levés récemment : 6 ardoisières et 2 galeries recensées

Autres fosses (Thier des carrières ?)

→ probablement le nom de certaines fosses exploitées anciennement à ciel ouvert.

L'Espérance (*), Les Porçais (*), Les Tutards, ? Fosse Madame, ? Petite Fosse, ? Les Adolpes, ? Les Hairy (Hinri ???), ? Galland, ? Moise (*), ? Servâ-le-Gros (*), ? Singly

Les Alènes → Société Beetz et Cie (1870) → s.a. Ardoisières Réunies de la Salm (1928).

(*) en 1928, ces sièges d'exploitations faisaient partie, avec d'autres, de la Société Anonyme des Grandes Ardoisières Réunies de la Salm.

Ardoisières avec plans mais non localisées

Fosse Lambert (1869) et Fosse Fournay – Dapsens (1869).

Sites de nom connu mais sans date et sans plan ni localisation certaine au Thier des Carrières.

Les Sangliers.

Trois sites sans nom d'origine, attribués et situés au versant sud du Thier des Carrières.

Sites avec ou sans nom, attribués et localisés au lieu-dit Bonalfa (Thier du Mont).

Coreux (seul site de nom connu) ou Coreu ou Coreuz (<1899 à 1911) ou Correux (?), reliée à Old Rock ultérieurement, "Ascenceur", Concession 019, 3 sites complémentaires.

Autres sites

Ardoisière de Bèche (Salmchâteau), 3 ardoisières à Salmchâteau, Carrière les Minières d'Otré (Jacques) – ardoises et coticule (souterrain).

En 1869, certaines ardoisières n'ont pas remis leurs plans à l'Administration des Mines depuis deux ans : il s'agit des ardoisières du Grand-Thier : Jean Mathieu (exploitant : Grart d'Affignies de Vielsalm), Georges Jacques (Delvaux, professeur à l'Ecole des Mines de Liège), Jadot (lr Mines Lambert, Professeur à l'Université de Louvain), Correux (lr Mines, Dapsens de Tournay) et 4 ardoisières au Thier du Mont non citées mais exploitées par Siquet (Vielsalm), André (échevin à Salmchâteau), Jacques (notaire à Vielsalm), Tondeur (?) et Bigaux et Cie (Liège). Le tableau des carrières souterraines (écrit par l'Ingénieur des Mines Clément) de la province de Luxembourg, soumises en 1871 au règlement d'obligation de dresser des plans des exploitations souterraines du Conseil Provincial du 16/07/1840 cite les fosses salmiennes suivantes: Mathieu, Lambert, Dapsens, Lonveux (?), Bigourt (ou Bigaut), Siquet, André, Jacques et Betz.



En-tête de deux producteurs d'ardoises de Vielsalm. Archives du Musée du coticule. Part sociale au porteur des Grandes Ardoisières Réunies de la Salm s.a. Collection privée.

Bibliographie

Anonyme, 1898. Catalogue des matériaux de construction réunis et exhibés à l'exposition de Bruxelles en 1897 par la société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie. Bulletin de la Société Belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie (Bruxelles), Mémoires, XII : 319-347.

Benoît, G., 2002a. Règles d'usage pour l'exploitation des carrières au 18^{ème} siècle Glain et Salm Haute-Ardenne, 56 : 40-47.

Benoît, G., 2002b. Règles d'usage pour l'exploitation des carrières au 19^{ème} siècle Glain et Salm Haute-Ardenne, 56 : 73-74.

Beyaert, M., Antrop, M., De Maeyer, P., Vandermotten, C., Billen, C., Decroly, J.-M., Neuray, C., Ongena, T., Queriat S., Van den Steen, I. Et Wayens, B., 2006. La Belgique en cartes. L'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie. Institut Géographique national et Lannoo Eds., 251 p.

Bockholtz, G., 1889. Les ardoisières souterraines de la Province du Luxembourg. Annales des Travaux Publics de Belgique, 46 : 423-430.

Bovy, D., 1981. Les XXXII bons vieux métiers de Liège. Pierre et Marbre, septembre-octobre 1981, 6-7.

Cahen-Delaye, A., 1976. Sondages dans la fortification de Salm-Château (Vielsalm). Archeologia Belgica, 186, Conspectus MCMLXXV, 44-48.

Cauchy, PF, Roget, C.J. et Dandelin, G.P., 1844. Matériaux indigènes. Rapport de la Commission instituée par Arrêtés de MM. les Ministres des Travaux Publics et de la Guerre, des 19 et 27 février. Annales des Travaux Publics de Belgique, II : 162-219.

Clément, C., 1869. Rapport sur la situation, pendant l'année 1868, des établissements soumis à la surveillance des ingénieurs des mines dans la province de Luxembourg. 30 p.

Comhaire, C.J., 1901. L'emploi de l'ardoise pour couvrir les toitures. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 15 : 365-372.

Delcourt, E., 1921. Sur une méthode rationnelle d'exploitation de l'ardoise. Annales des Mines de Belgique, 22 : 791-821.

Dufour, S., 1998 (réédition). Les ardoisières. Les vallées d'Aise et des Alleines. Centre Culturel de Bertrix, Atelier Patrimoine, 154 p.

Dumont, A.H., 1848. Mémoire sur les terrains ardennais et rhénans, de l'Ardenne, du Rhin et du Condroz. Mémoire de l'Académie royale de Belgique, 20 et 22, 613 p.

Ferraris (de), J.J.F., 1770-1778. Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens pour son Altesse Royale le Duc Charles Alexandre de Lorraine, levée à l'initiative du Comte de Ferraris. Reproduction des feuilles en fac-similés en 1965 et 1976 par le Fonds Pro Civitate du Crédit Communal de Belgique, feuilles Bovigny 217 (I10 1 et 2) et Viel-Salm 216 (G10, 3 et 4).

Fraipont, C., 1911. De l'exploitation de l'ardoise et du coticule au Comté de Salm antérieurement à l'an 1625. Annales de la Société géologique de Belgique, 38 : BB3-BB5 et p. B64.

Gernichamps (de), C., 1625. Déclaration chronologique concernant la vertueuse et mémorable vie S.Symetre, prestre et martyr. – Entremeslée d'une chorographie tant des lieux de sa conversation que des plusieurs autres. Translatée et augmentée par M. Christophle de Gernichamps, Pasteur de Villers S. Gertrude, au territoire de Durbuy. Annotation, Chorographie du Comté de Salm (A Liège par Léonard Streel, imprimeur –juré, 1625).

Graulich, O., 1987. L'industrie ardoisière à Vielsalm. Mémoire de Licence d'Histoire, Faculté de Philosophie et Lettres, Université de Liège, 178 p.

Hanus, D., 1889. Le Luxembourg belge industriel et commercial, Arlon, 1 vol, in 4°, 199 p.

Hardy, A., 1913. L'effondrement du siège Sainte-Barbe des Ardoisières de Warmifontaine Tock et Cie. Notes diverses. Annales des Mines de Belgique, 18 : 99-111.

Lessuise, A & Bonsang, R., 1981. Projet de relance de l'industrie ardoisière belge. Annales des Mines de Belgique, 7-8 : 259-291.

Lebacqz, J., 1931. Les industries extractives à l'exposition internationale de Liège, 1930. Extrait consacré aux ardoisières du Gros-Thier, 311-313.

Michel, J., 1954. Histoire économique du Luxembourg au 19^{ème} siècle. Les Editions Ramgal, s.a. Thuillies, 198 p.

Monin, A., 1983. Ardennes d'hier : C'étaient des scailtons, des fendeurs de pierre. Editions Jean Petitpas, sprl, Bomal s/O., 192.

Poncelet, J.B., 1849/1850. Des gîtes ardoisiers de l'Ardenne. II^{ème} partie, Annales des Travaux Publics, 8 : 61-90.

Remacle, G., 1954. La fabrication des ardoises. Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique, de Luxembourg.

Remacle, G., 1957. Vielsalm et ses environs, Vielsalm.

Ruche, J., 1945-1946. L'industrie ardoisière en Belgique. Mémoire inédit de licence en Sciences Economiques, Université de Liège, 214 p.

Schneider, H., 1913. L'industrie ardoisière belge et son avenir. Bulletin de l'Association des Ingénieurs, AILG (Liège), 37/1 : 55-63.

Voisin, L., 1987. Les ardoisières de l'Ardenne. Terres ardennaises, Editeur, 257 p.

Voisin, L., 1989. La Meuse et les ardoisières. De la Meuse à l'Ardenne, 9, 65-73.